



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/1-1996
ISBN 0-660-60148-6



Avant-propos

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Canada)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

**RAPPORT SUR LE RENDEMENT
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT
LE 31 MARS 1996**



PRÉFACE

Au début de 1995, le Secrétariat du Conseil du Trésor instaurait le nouveau Système de gestion des dépenses (SGD). Dans la foulée de ce nouveau système et avec l'aide du Secrétariat, un certain nombre de ministères, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, ont été invités à participer au Projet d'amélioration des rapports au Parlement en tant que groupes pilotes. L'une des propositions en cours d'essai consiste à scinder en deux la traditionnelle Partie III du Budget des dépenses : un document sur la planification et un rapport sur le rendement du Ministère. Cette mesure vise à mettre à l'avant-plan l'information sur le rendement et à la diffuser en même temps que les Comptes publics, soit à peu près six mois plus tôt que par le passé. Les comités permanents pourront alors tenir compte du rendement du Ministère dans le processus budgétaire.

Le Rapport sur le rendement du Ministère en 1995-1996 traite surtout des résultats obtenus (compte tenu des ressources dépensées) par rapport aux résultats prévus décrits dans les documents de planification antérieurs. AAC est en voie d'élaborer une nouvelle Structure de planification, de rapports et de responsabilité (SPRR) qui englobera un cadre de mesure du rendement et lui permettra d'améliorer l'information sur les résultats diffusée au Parlement. Dans cette structure, il définira ses champs d'activité, ses objectifs, les résultats qu'il prévoit obtenir et ses indicateurs de rendement. Toutefois, tant que la SPRR ne sera pas au point et que le Conseil du Trésor ne l'aura pas approuvé, le Ministère se servira du CPO approuvé (Cadre du plan opérationnel). Le présent rapport se fonde sur le CPO.

**RAPPORT SUR LE RENDEMENT
DU MINISTÈRE**

1995-1996

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE	PAGE
PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE	1
PARTIE II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
⊃ Mandat du Ministre	
⊃ Vision du Ministre à l'égard du secteur	
⊃ Aspects stratégiques clés	
PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE	7
PARTIE IV : RENDEMENT PAR ACTIVITÉ	10
ANNEXE A : RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI	47
ANNEXE B : INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	67

PARTIE I**Message du Ministre**

Les Canadiens exigent de tous les paliers d'administration publique qu'ils réduisent leurs dépenses et utilisent les deniers publics plus efficacement. Ils désirent aussi participer davantage à la prise des décisions et réclament des services et des programmes qui sont davantage adaptés à leurs besoins. À Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous avons été à l'écoute des Canadiens et avons tenu compte de leurs demandes. Le présent Rapport sur le rendement décrit nos principales réalisations de l'exercice financier venant de s'écouler, réalisations qui ne cesseront de rapporter des dividendes à nos clients et aux Canadiens au cours des années à venir.

L'exercice 1995-96 a marqué le début de la transition du Ministère d'une organisation qui dépendait des programmes financiers du gouvernement à une organisation qui fait confiance désormais au rendement des marchés en travaillant activement et en coopération avec nos clients et nos partenaires en vue de stimuler la croissance, la diversification, l'innovation, l'adaptation et compétitivité.

Pour effectuer cette transition, nous avons proposé des réformes au système du transport du grain de l'Ouest, entamé la restructuration de nos programmes de la protection du revenu agricole et aussi mis sur pied des programmes qui faciliteront l'adaptation dans le secteur agroalimentaire. Au cours de la dernière année financière, pendant que les principales subventions ont diminué de 470 millions de dollars, nous avons contribué un total de 1,028 milliard de dollars dans le cadre de certains programmes de transition. Ces programmes sont expressément conçus pour aider le secteur agricole et agroalimentaire à rehausser sa compétitivité et à mieux se positionner pour tirer parti des nouvelles possibilités commerciales dans un contexte de baisse des subventions. Nous avons entrepris une refonte massive des mécanismes fédéraux de protection du revenu agricole en vue de mettre en place un système national global de sécurité du revenu. Ce nouveau régime, qui tient compte du revenu de l'ensemble de l'exploitation agricole, fait l'objet d'un partage des coûts avec les provinces. En outre, nous avons amorcé des négociations avec chacun des gouvernements provinciaux à propos des programmes complémentaires permettant de répondre à des besoins régionaux particuliers, des programmes d'aide en cas de calamité, des mesures d'adaptation et des méthodes de gestion des risques. À terme, nous serons dotés d'un cadre de sécurité financière qui sera abordable pour les producteurs et les Trésors publics, qui concordera avec nos ententes commerciales et qui n'aura pas d'effet de distorsion sur les décisions de mise en marché et de production.

Il ne s'agit toutefois là que d'un élément de la stratégie globale que nous avons adoptée en 1995-1996 en vue de renforcer le secteur. Pour être concurrentiel, le secteur doit avoir accès à de nouvelles technologies et à de nouveaux produits. Nous avons donc lancé le Programme de co-investissement en recherche et développement, dans le cadre duquel nous versons un montant identique aux sommes qu'investit le secteur privé dans des projets de recherche concertée. En 1995-1996, nous avons mené 507 projets de recherches de cette nature avec le secteur et y avons

investi ensemble un total de 24,5 millions de dollars. En outre, nous avons commencé à créer une masse critique de ressources de recherches judicieusement réparties à l'échelle du pays, grâce à une concentration et un regroupement des centres de recherches existants.

Pour réussir sur le marché, les producteurs doivent avoir un accès sûr à des marchés nouveaux et déjà existants pour écouler leurs produits. En juin 1995, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, nous avons lancé le Service d'exportation agroalimentaire (SEA), guichet unique qui permet d'avoir accès à des programmes d'expansion des exportations, d'information sur les marchés et d'orientation en exportation. J'ai été à la tête de plusieurs missions commerciales qui se sont rendues en Amérique du Sud, en Europe et en Asie, et le secteur agroalimentaire a joué un rôle important dans les missions commerciales que le Premier ministre a dirigées à l'étranger. Cette approche « Équipe Canada », dans le cadre de laquelle le fédéral collabore avec les provinces et le secteur privé pour cimenter et resserrer nos relations commerciales à l'échelle internationale, s'est révélée très fructueuse.

Finalement, pour être concurrentiel, le secteur ne peut évoluer dans un contexte de formalités administratives trop onéreuses. Voilà pourquoi nous cherchons activement à réduire le fardeau que nous imposons, en tant que gouvernement, à notre clientèle. Nous examinons et simplifions notre réglementation, cédonc certaines responsabilités réglementaires aux associations sectorielles et nous concertons avec d'autres ministères fédéraux comme Revenu Canada (Douanes) pour simplifier les procédures. En 1995-1996, nous avons commencé à fusionner les responsabilités du Ministère en matière d'inspection des aliments avec celles de Santé Canada et de Pêches et Océans Canada, en vue de créer une agence unique d'inspection des aliments. La nouvelle agence permettra de réaliser des économies importantes au profit autant des Trésors publics que de nos clients et d'étendre la rationalisation des services d'inspection aux autres paliers de gouvernement.

Notre tâche n'est toutefois pas terminée : nous devons continuer de veiller à mettre à la disposition de nos clients les programmes les plus efficaces possible pour les seconder sur la voie de la compétitivité. À l'automne 1995, j'ai lancé une série de tables rondes auxquelles ont participé, aux quatre coins du pays, des agriculteurs, des organismes et entreprises agricoles, des universitaires, des consommateurs et d'autres intervenants. Ce processus a culminé avec la présentation, en juin dernier, de la Conférence sur l'excellence en juin 1996, où les participants ont élaboré un plan d'entreprise sectoriel. Globalement, les tables rondes m'ont permis d'apprécier ce qui fonctionne bien et ce qui va mal et a besoin d'être corrigé. Elles m'ont aussi aidé ainsi que mon ministère à établir nos priorités pour les années à venir.

Dans le discours du trône de février 1996, le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser le renouveau économique du Canada rural. Bien que le secteur agricole y soit un acteur de premier plan, d'autres secteurs et entreprises ont également un rôle important à jouer dans l'avenir de l'économie rurale. Un grand nombre de questions qui concernent le monde rural au Canada recourent plusieurs secteurs et seul un solide esprit de collaboration entre eux permettra d'y apporter une solution. À cette fin, AAC est le maître-d'oeuvre d'une initiative fédérale qui

regroupe un certain nombre de ministères jouant un rôle prépondérant en économie rurale. Dans le cadre de cette initiative financée au moyen des ressources existantes, on s'intéresse notamment aux domaines clés suivants : amélioration de l'accès aux technologies de communication, à l'information et aux services gouvernementaux; amélioration de l'accès des entreprises rurales au capital; promotion des partenariats ruraux; création de meilleures possibilités pour la jeunesse rurale; amélioration et suppression de dispositions réglementaires; valorisation du Canada rural et de son rôle dans l'économie nationale.

Enfin, le succès de nos efforts repose sur l'étroite association que nous avons avec les fermiers, les organisations agricoles et les autres intervenants du secteur agroalimentaire et les provinces. Nous poursuivrons notre collaboration avec ces partenaires afin de s'assurer que tous les Canadiens ainsi que les investisseurs, comprennent les forces et le potentiel du secteur agroalimentaire canadien.

PARTIE II

Mandat du Ministre : Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire favorise le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en élaborant à son intention les politiques et les programmes qu'il appartient le mieux à l'État fédéral de dispenser. Il aide ainsi le secteur à optimiser le rôle qu'il joue dans la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada, tout en assurant aux producteurs et aux transformateurs des revenus équitables.

Le gouvernement fédéral a pour stratégie de stimuler la création d'emplois et la croissance économique en rehaussant la capacité du secteur privé de prospérer dans un contexte où l'État joue un rôle plus efficace, efficient et innovateur. Le rôle « approprié » du gouvernement réside en la mise en place d'un cadre propice à l'essor des entreprises et des investissements qui encouragera les Canadiens à s'adapter au changement.

Le Ministre a comparu devant les comités permanents de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Sénat et de la Chambre des communes en septembre 1994 et y a exposé la « vision du gouvernement » à l'égard du secteur :

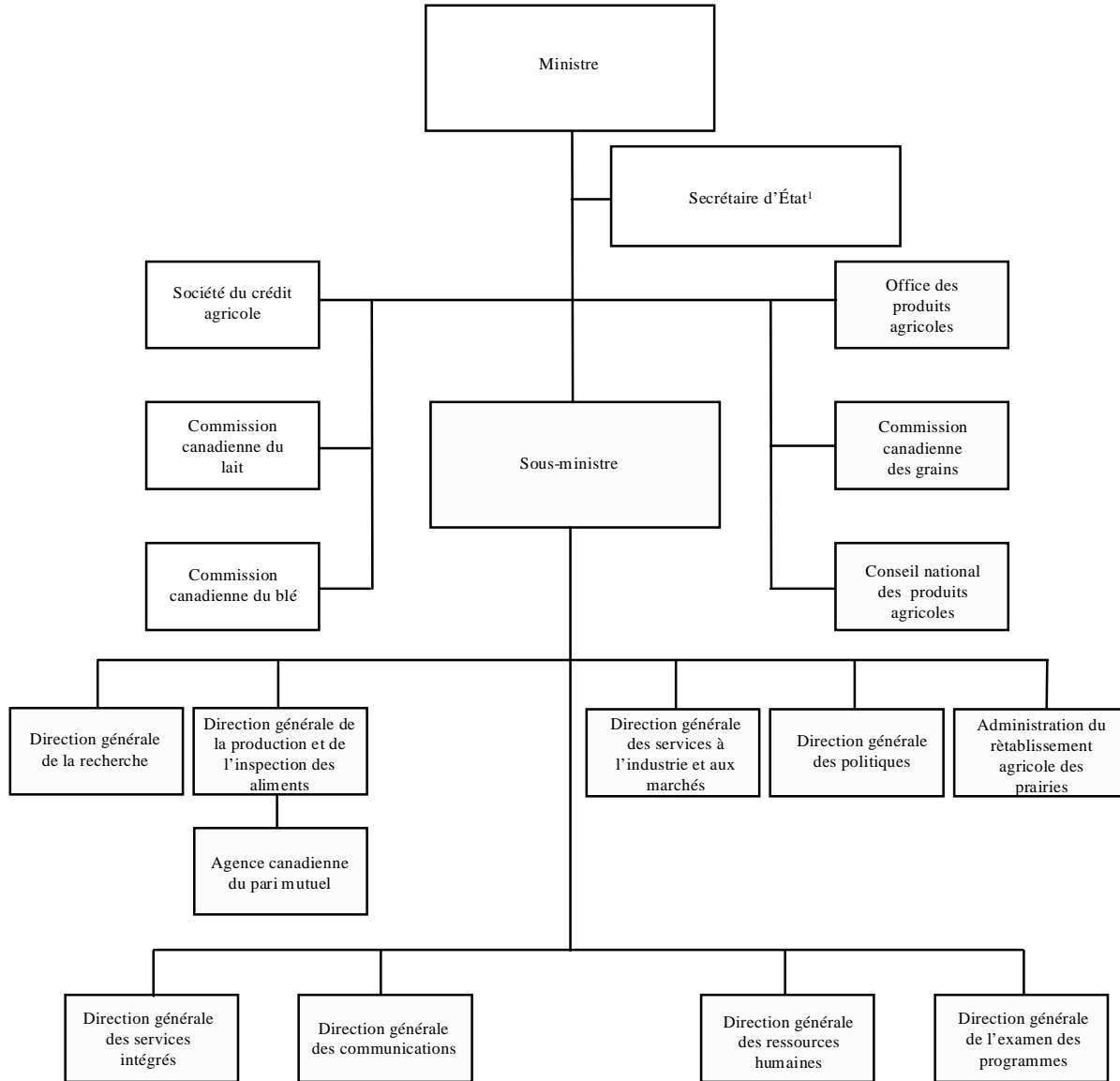
Un secteur agricole et agroalimentaire qui, en plus d'être prospère, concurrentiel et réceptif à la demande du marché,

- *est rentable;*
- *répond aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs;*
- *est moins tributaire du soutien de l'État;*
- *contribue au bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes et à la qualité de vie des collectivités rurales tout :*
 - *en protégeant la sécurité financière des producteurs;*
 - *en protégeant l'environnement;*
 - *en fournissant un approvisionnement d'aliments sains et de première qualité.*

Pour aider le Ministre à mettre en pratique cette « vision », son portefeuille englobe le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le Conseil national des produits agricoles et trois sociétés d'État : la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du lait et la Société du crédit agricole. Le présent rapport ne porte que sur le Ministère.

La structure organisationnelle du portefeuille est illustrée au tableau 1. Par ailleurs, le tableau 2 traite des ressources utilisées en 1995-1996 pour la prestation des programmes et le fonctionnement du Ministère et du Conseil national des produits agricoles.

Tableau 1 : Organigramme du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Nota:

1. Le bureau du Secrétaire d'État pour Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère des Pêches et des Océans est financé par le ministère des Pêches et des Océans.
2. Les parties ombrées sont financées par le Programme agroalimentaire.

Tableau 2 : Besoins en ressources par direction générale ou organisme et activité : comparaison entre le Budget des dépenses principal et les dépenses réelles, 1995-1996 (milliers de dollars)

Direction générale ou organisme	Activités							TOTAUX
	Recherche et développement agricoles	Inspection et réglementation	Programmes économiques en agriculture et politiques	Services à l'industrie et aux marchés	Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	Gestion et services intégrés	Commission canadienne des grains	
DG de la recherche	276 052							276 052
DG de la production et de l'inspection des aliments ¹	275 567	255 119						275 567
DG des politiques			878 858					878 858
DG des services à l'industrie et aux marchés			860 050	181 865				860 050
Conseil national des produits agricoles				116 828				116 828
Administration du rétablissement agricole des Prairies ²				2 314				2 314
Commission canadienne des grains ³				2 066	64 801			2 066
Bureaux de direction					978 784			64 801
DG de l'examen des programmes							45 821	978 784
DG des ressources humaines							745	45 821
DG des services intégrés								745
DG des communications								745
TOTAUX	276 052	255 119	878 858	184 179	64 801	58 103	45 821	1 762 933
	275 567	248 145	860 050	118 894	978 784	79 236	745	2 561 420
% du TOTAL	10.8	9.7	33.6	4.6	38.2	3.1	0.0	100.0

1 L'Agence canadienne du pari mutuel fait partie de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, mais est financée par le truchement du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel.

2 Les dépenses réelles pour 1995-1996 englobent le paiement extraordinaire de 900,2 millions de dollars versé dans le cadre du Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest.

3 La Commission canadienne des grains a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995, soit après le dépôt du Budget des dépenses principal pour 1995-1996. Seul le déficit du Fonds renouvelable est compris dans les dépenses réelles pour 1995-1996.

PARTIE III

C'est en 1995-1996 qu'on a mis en oeuvre pour la première fois les changements découlant du premier exercice d'Examen des programmes mené par le gouvernement. Dans la foulée de l'Examen, le Ministère a entamé un programme de trois ans qui visait à réorienter sa vocation dans le contexte de ressources décroissantes et à consacrer, par ordre de priorité, ses efforts aux programmes qu'il estimait devoir mettre à la disposition du secteur agricole pour l'aider à réaliser son potentiel et à se tailler une place sur le marché mondial du vingt-et-unième siècle. Il n'est pas facile ni rapide d'apporter des changements de cette nature. Il faut examiner les programmes, évaluer les options qui s'offrent, tenir des consultations avec les gens et organismes touchés et, enfin, mettre en oeuvre des plans qui aboutiront aux résultats souhaités avec le moins de perturbations possible. Il se peut par ailleurs qu'un secteur ou un autre ait besoin d'aide pour être en mesure de faire la transition vers un nouveau mode de fonctionnement.

Voici un bref aperçu des stratégies que le Ministère annonçait dans son Budget des dépenses principal pour 1995-1996 et des progrès accomplis jusqu'à maintenant dans la mise en oeuvre des engagements contractés. On trouvera de plus amples détails à la partie IV.

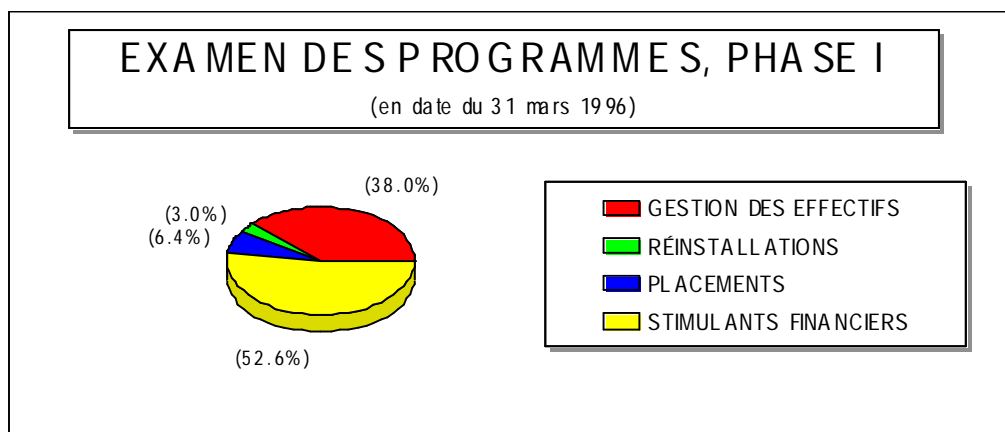
Tableau 3 : Stratégies clés et réalisations - 1995-1996

<i>STRATEGIES</i>	<i>R</i>	<i>EALISATIONS IMPORTANTES</i>
DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES MARCHÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les efforts de développement du commerce extérieur et des marchés en vue de tirer parti de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - Aider le secteur à réaliser son objectif d'exportation de 20 milliards de dollars d'ici à l'an 2000 et élargir sa part du marché intérieur, évalué à 80 milliards de dollars - Lancer de nouveaux projets de commercialisation en vue d'aider le secteur à réaliser son objectif d'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution de problèmes en matière de commerce extérieur et d'accès aux marchés (voir page 30). - Augmentation de l'efficacité de l'information sur les marchés intérieurs et extérieurs et de l'accès à cette information (voir page 32). - Élaboration des programmes et politiques sensibles au secteur (voir page 32). - Réseau Info Agro-Export (voir page 32). - Commerce agroalimentaire 2000 (voir page 33).
ADAPTATION ET DÉVELOPPEMENT RURAL	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler l'adaptation et le développement économique des régions rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (voir page 28). - Service canadien de l'information rurale (voir page 28).
INNOVATION ET PROGRÈS TECHNOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter le secteur privé à investir davantage dans la recherche et accélérer la commercialisation des fruits des recherches en vue de faciliter la diversification du secteur et la croissance économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du Projet de co-investissement, le Trésor fédéral a égalé les 13,2 millions de dollars versés par le secteur. (voir page 12).

<p>PROTECTION DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir les outils qui aideront les secteurs primaire (production) et secondaire (transformation) à protéger les ressources et l'environnement - Élaborer une stratégie de protection de l'environnement pour le secteur en collaboration avec les autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'adaptation à la disparition de l'aide au transport des céréales fourragères (voir page 26). - Stratégie de développement durable (voir page 27).
<p>SÉCURITÉ FINANCIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cheminer vers un mécanisme de stabilisation du revenu de l'ensemble de l'exploitation et aider ainsi les agriculteurs à gérer les risques liés à la production et aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des volets actuels du programme de sécurité du revenu (voir page 24). - Réduction de 15 % de la subvention laitière (voir page 24). - Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (voir page 39). - Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest (voir page 27).
<p>APPROVISIONNEMENT EN ALIMENTS SAINS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cheminer vers un système unique et intégré d'inspection des aliments au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du plan d'action détaillé pour le système canadien d'inspection des aliments (voir page 19). - Établissement du Bureau des systèmes d'inspection des aliments (voir page 19). - L'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (voir page 18).
<p>CONTEXTE FINANCIER ET RÔLE DE L'ÉTAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'approche « Équipe Canada » à l'égard de la conception et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes qui assureront un juste équilibre entre la croissance et la sécurité (compte tenu des deniers fédéraux limités) - Favoriser l'adoption de programmes d'action communs avec les provinces au chapitre de la croissance et de la sécurité - Appliquer une approche « guichet unique » aux services à la clientèle dans la mesure du possible afin d'améliorer l'efficacité des services et de faciliter l'accès aux programmes gouvernementaux. - Améliorer l'efficacité opérationnelle et administrative en vue de faciliter la réduction des dépenses. Là où cela est possible, on se prévaudra de possibilités de recouvrement de coûts ou de rétention des recettes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils d'adaptation provinciaux dirigés par le secteur (voir page 28). - Stratégies de commercialisation de produits agroalimentaire (voir page 33). - Groupe de travail sur la mise en marché ordonnée (voir page 34). - Entente d'association de l'ARAP (voir page 38). - Amélioration des opérations d'importation (voir page 21). - InfoHort (voir page 32). - Le service électronique d'information d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (voir page 32). - Plan d'agencement des activités de la DGPIA (voir page 20). - Regroupement de services à la Direction générale de la recherche (voir page 11). - Établissement du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (voir page 41).

Stratégie de gestion des effectifs

Le 31 mars 1996, le Ministère avait réalisé 128 p. 100 de la réduction qui lui avait au départ été fixée pour la première année de la phase I de l'Examen des programmes. Il s'agit de 73 p. 100 des objectifs de réduction de cette phase. Jusqu'à présent, ces réductions n'ont pas eu en général un effet démesuré sur les groupes visés par l'équité en matière d'emploi ni sur les régions. Voici comment les réductions ont été réalisées la première année :

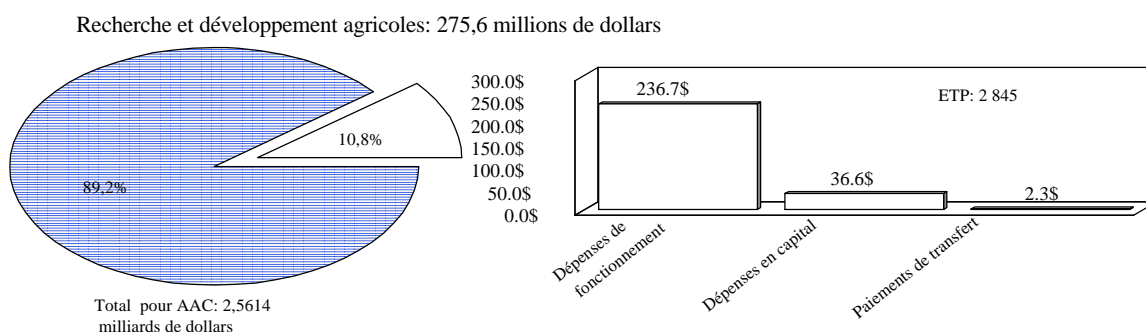


PARTIE IV

TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉ	PAGE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES	11
INSPECTION ET RÉGLEMENTATION	16
PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES	23
SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS	30
RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES	35
GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS	40
COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS	41

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES : Cette activité vise à améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire en l'aidant à assurer la salubrité et l'innocuité de la production agricole et en ajoutant de la valeur à cette production. Le Ministère met l'accent sur des activités de recherche et développement qui devraient être profitables pour le pays, mais que le secteur privé ne pourrait exécuter seul de façon rentable. Le graphique suivant illustre les dépenses réelles de cette activité en 1995-1996.



Rationalisation de la Direction générale de la recherche : Les activités de recherche de la Direction générale sont regroupées dans 18 centres disséminés au Canada. Chacun de ces centres disposera d'une masse critique d'expertise scientifique qui effectuera des travaux spécialisés d'importance nationale en fonction des points forts du secteur dans la région où il se trouve. Sept centres de recherches seront fermés ou éliminés progressivement, et fusionnés à d'autres centres de façon à réduire les frais généraux administratifs. Le tableau suivant montre les progrès accomplis en 1995-1996.

Tableau 4 : Regroupement des centres de recherches

Lieu	Rapport d'étape
La Pocatière (Québec)	On a reçu le feu vert du Conseil du Trésor pour négocier la cession des installations à une société sans but lucratif.
L'Assomption (Québec)	La municipalité a présenté une offre à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Celle-ci est actuellement à l'étude.

Lieu	Rapport d'étape
Smithfield (Ontario)	Les autorités fédérales, provinciales et municipales n'ont manifesté aucun intérêt pour ces installations. On lance actuellement des appels publics. La responsabilité de la Banque canadienne de gènes des espèces clonales est en voie d'être cédée au Centre de recherches sur les cultures de serre et de transformation à Harrow.
Thunder Bay (Ontario)	Les activités de recherche ont pris fin en juillet 1995. Les autorités municipales ont présenté une offre d'achat des installations à leur valeur marchande, offre que TPSGC a acceptée.
Vegreville (Alberta)	L'abandon graduel des installations est terminé. La propriété du terrain et des bâtiments a été cédée à la municipalité de Vegreville en septembre 1995.
Regina (Saskatchewan)	Une partie des programmes et du personnel est transférée au Centre de recherches de Saskatoon.
Prince George (Colombie-Britannique)	L'abandon graduel des installations est terminé. Leur aliénation est gérée par TPSGC.

En outre, on a procédé à l'intégration administrative de deux petits centres à des centres plus gros, c'est-à-dire qu'on a fusionné Morden avec Winnipeg et Beaverlodge avec Lacombe. Le tout a été effectué en 1995-1996. Par ailleurs, le Centre de recherches de Vancouver et le Centre de recherches alimentaires et zootechniques d'Ottawa, seront fermés et leurs programmes et leurs effectifs seront greffés à ceux d'autres centres.

Conformément aux décisions découlant de l'Examen des programmes qui ont été annoncées dans le Budget de 1995, la Direction générale de la recherche est en voie d'éliminer 917 postes. En outre, on a désigné 365 postes qui seront transférés entre centres. En date d'août 1996, la Direction générale avait réalisé son objectif global de réduction dans une proportion d'environ 76 p. 100.

Projet de co-investissement (PC) : Le PC est un projet qui vise à hausser le niveau de concertation entre le secteur et le Ministère dans le domaine de la recherche. Il a été créé dans le but d'encourager le secteur à investir en R-D, le fédéral égalant jusqu'à concurrence de 50 p. 100 les montants versés par le secteur aux projets de recherche concertée. Le secteur peut ainsi jouer un rôle important dans l'établissement des priorités. Les objectifs du PC sont d'accroître l'investissement privé en R-D, de renforcer le développement et la commercialisation des technologies agroalimentaires canadiennes et d'accélérer le transfert technologique. Les activités

de R-D soutenues par le PC s'inscrivent dans le mandat de la Direction générale et ont trait à la conservation des ressources, aux productions végétales, aux productions animales et aux aliments.

Tableau 5 : Projet de co-investissement - 1995-1996

Direction générale	Nombre de projets	Contrats approuvés (a)	Contribution du secteur (b)	Valeur totale (a+b)
Recherche	476	10,3 M\$	12,2 M\$	22,6 M\$
Production et inspection des aliments	31	,9 M\$	1,0 M\$	1,9 M\$
Total	507	11,2 M\$	13,2 M\$	24,5 M\$

Activités en cours : Les travaux de R-D entrent dans quatre domaines : la conservation des ressources, les productions végétales, les productions animales et les aliments. En voici les points saillants :

Recherche sur la conservation des ressources

Au Centre de recherches de Lacombe, des chercheurs ont démontré que l'application de faibles concentrations d'herbicides pour combattre la folle avoine est non seulement économique et efficace, mais aussi ralentit le processus de résistance aux herbicides chez cette mauvaise herbe. Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les producteurs qui désirent abaisser leurs coûts de production et leur consommation d'herbicides.

Le millepertuis commun renferme une substance qui rend certains bovins sensibles à la lumière, leur causant ainsi une grave irritation et une perte de poids. Des chercheurs de Kentville ont découvert un champignon microscopique qui s'attaque exclusivement au millepertuis commun et un scarabée qui peut aider à propager ce champignon. La combinaison de la maladie et du vecteur constitue une nouvelle stratégie potentielle de lutte biologique.

Recherche sur les productions végétales

Les gelées hâtives dans l'Ouest canadien causent souvent des dégâts aux cultures de haricots, entraînant du même coup de lourdes pertes et des déclassements. Des scientifiques du Centre de recherches de Lethbridge travaillent actuellement à la mise au point de nouveaux cultivars de haricot qui parviennent plus rapidement à maturité. Dans le cadre d'une étude conjointe au Centre, on évalue du matériel génétique de haricot en provenance de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et on identifie les cultivars précoces à rendement élevé.

Un nouveau fruit est en train de se tailler une place de choix dans la vallée du Fraser. Le kiwi de vigne produit des grappes abondantes de petits fruits à peau lisse qui ont plus de saveur que les kiwis de gros calibre. Les techniques de production et de manutention mises au point à Agassiz ont permis d'aménager des plantations commerciales dans la région du sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique. La production pourrait s'étendre à d'autres régions du pays, car la vigne est résistante au froid jusqu'à -25 /C.

Recherche sur les productions animales

Un lot expérimental de porc refroidi a été transporté du Centre de recherches de Lacombe au Japon à l'aide des techniques de conditionnement les plus avancées. L'évaluation effectuée au Japon a révélé qu'il s'agissait du produit le plus frais et le plus salubre en provenance de toute source. L'expérience a ouvert le marché de détail japonais aux producteurs canadiens.

Des scientifiques du Centre de recherches du Pacifique étudient depuis quelque temps d'autres types de poulailler pour la production commerciale d'oeufs. L'un d'eux, la volière, est une solution prometteuse, car elle donne une plus grande liberté de mouvement aux poules. On a aménagé une volière expérimentale qui comprend une litière disposée sur le plancher pour le broutage, un bac à sable pour les bains de poussière, des travées surélevées qui permettent aux oiseaux de voler à différents niveaux et des perchoirs tout en haut pour le repos nocturne. Un système d'éclairage spécial simule la transition graduelle entre le jour et la nuit. Les chercheurs évaluent l'incidence du logement sur le comportement des poulets dans le but de mettre au point des pratiques appropriées de conduite de l'élevage. Ces travaux visent à combler un besoin, celui des producteurs en quête de nouvelles méthodes d'élevage.

Recherche sur les aliments

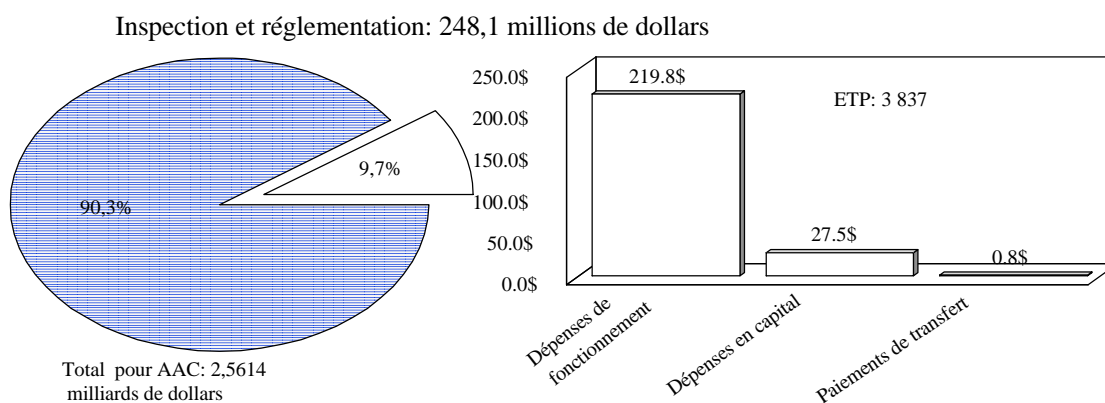
Les travaux menés au Centre de recherches alimentaires et zootechniques aideront le secteur des viandes de spécialité à offrir de meilleurs produits à sa clientèle. La bactérie pathogène *Listeria monocytogenes* peut croître à la surface des viandes prêtes à manger. On a découvert deux bactériocines, c'est-à-dire des protéines d'origine bactérienne capables de lyser d'autres souches, qui empêchent le développement de *Listeria* sur du poulet cru. Pour accentuer cet effet inhibiteur, des chercheurs du Centre de recherches alimentaires et zootechniques ont combiné le traitement aux bactériocines avec le conditionnement sous atmosphère modifiée (CAM) à l'aide de concentrations élevées de gaz carbonique.

Le Centre de recherches et de développement sur les aliments à Saint-Hyacinthe travaille à la mise au point d'un procédé d'encapsulation des micro-organismes nécessaires à la production de yogourt, de saucissons secs et d'autres produits alimentaires. La technologie des cellules immobilisées permet d'encapsuler les bactéries de fermentation de façon à les ajouter en très grande quantité à la matière à fermenter. Les cellules peuvent ensuite être récupérées et servir à des fermentations ultérieures. Cette technologie permet d'accélérer la production, ce qui donne aux fabricants un net avantage sur leurs concurrents.

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION : Cette activité a pour objet de maintenir l'excellente réputation nationale et internationale dont jouit le Canada pour la salubrité et la qualité élevée de son approvisionnement alimentaire. Elle comprend des responsabilités dans le domaine de la santé et de la salubrité et dans celui du commerce extérieur et intérieur. Les résultats prévus en 1995-1996 s'énonçaient comme suit :

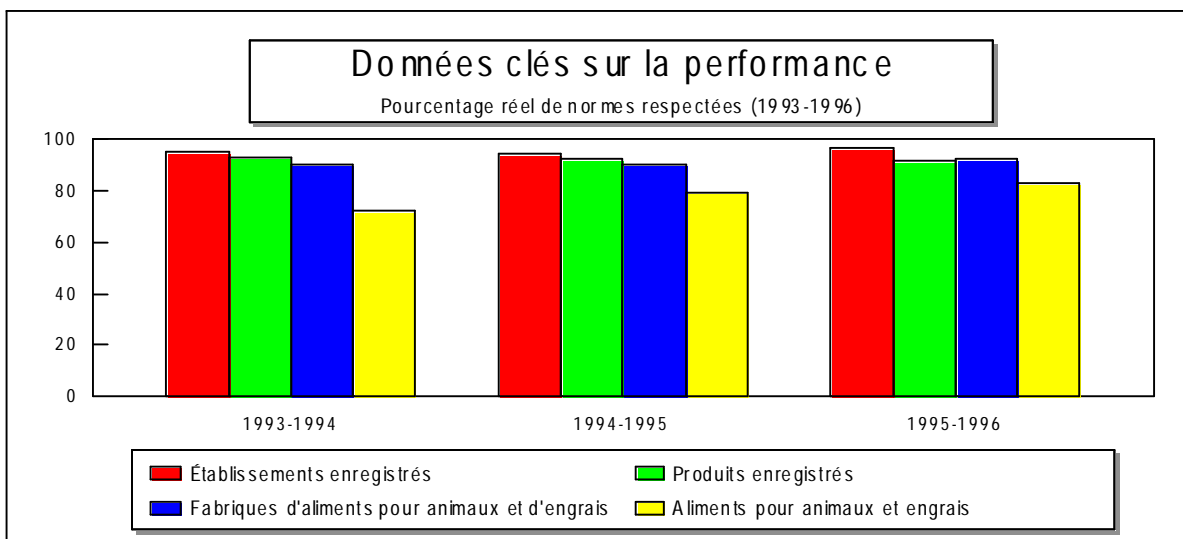
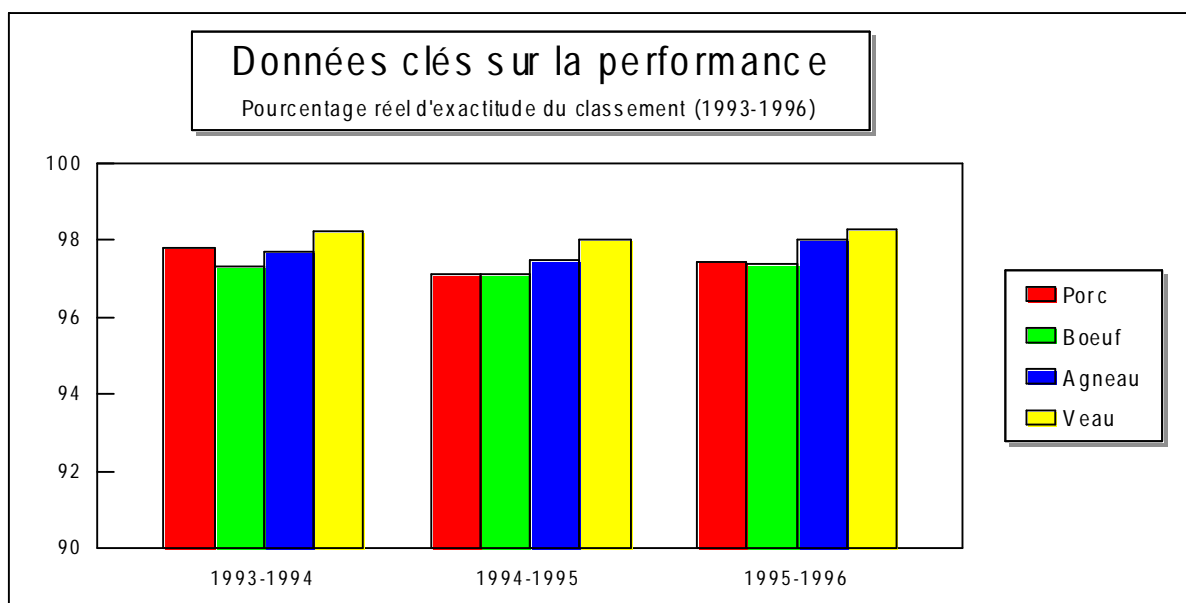
- ! protéger les consommateurs canadiens en appliquant des normes de santé et de salubrité qui leur assureront un approvisionnement en aliments sains et en réprimant les fraudes de façon à leur fournir de l'information fiable sur les produits;
- ! assurer l'accès aux marchés et protéger l'important secteur agroalimentaire du Canada en éliminant ou en contrôlant l'introduction et la propagation d'ennemis et de maladies exotiques des animaux et des plantes, en vérifiant les exigences techniques des autres pays, en négociant avec eux pour régler les irritants commerciaux de nature technique et en luttant contre les fraudes économiques dans le circuit alimentaire;
- ! prévenir les fraudes dans le domaine des paris en exerçant une surveillance du pari mutuel sur les courses de chevaux et en protégeant ainsi les parieurs canadiens contre les pratiques frauduleuses potentielles dans les hippodromes.

Protection du consommateur : L'inspection des produits nationaux et importés dans les



établissements enregistrés assure la protection des consommateurs canadiens. Les diagrammes suivants illustrent les taux de conformité historiques des établissements et des produits. Les activités de prévention des fraudes visent les établissements enregistrés, quelque 4 356 établissements non enregistrés de transformation des aliments, les détaillants et les importateurs.

L'activité est chargée de l'application de treize lois et de leurs règlements. Dans le cadre de son mandat, le Ministère doit maintenir et coordonner un réseau d'installations dans tout le pays. Par exemple, en 1995, il y avait 1 798 établissements enregistrés de transformation d'aliments (lait, oeufs, ovoproduits, fruits et légumes et viandes) qui se livraient à du commerce interprovincial et international, 1 600 titulaires de permis de fruits et légumes frais (personnes, sociétés commerciales ou coopératives qui détiennent un permis fédéral de fruits et légumes frais), 149 entrepôts enregistrés de fruits et légumes frais et 841 bureaux d'inspection et de réglementation.



Comme l'illustrent ces diagrammes, les taux de conformité, bien que déjà élevés, se sont accrus au cours des trois dernières années.

La mise en application des nouvelles méthodes d'inspection et d'analyse se poursuit dans le cadre du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le Ministère a continué de collaborer avec le secteur à favoriser l'adoption des principes du Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) par les 1 798 établissements de transformation des aliments sous contrôle fédéral. Le HACCP est un système scientifique internationalement reconnu d'inspection des aliments en cours de transformation qui met l'accent sur la prévention des problèmes de salubrité (c'est-à-dire qu'on intervient avant qu'ils ne se produisent).

Accès aux marchés : En 1995, les exportations agroalimentaires du Canada aux États-Unis ont totalisé 8,6 milliards de dollars et celles au Mexique, 361 millions. La valeur globale approximative du commerce agroalimentaire s'établissait comme suit : 17,5 milliards de dollars pour les exportations et 12,7 milliards pour les importations. Les normes zoosanitaires et phytosanitaires élevées du Canada l'ont grandement aidé à exporter des produits animaux, horticoles et forestiers. En prenant les mesures de lutte appropriées en décembre 1993, le Canada a fait en sorte que l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), désordre nerveux à progression lente qui est fatale pour les bovins, n'affecte en rien la confiance que les marchés internationaux et les consommateurs ont dans nos produits agroalimentaires. Pendant la crise qu'a connue le Royaume-Uni en 1995-1996, le Canada a su maintenir son statut d'exemption à l'égard de l'ESB grâce à ses mesures permanentes de lutte contre les maladies et, partant, a su protéger ses exportations de bovins, d'une valeur de 1,1 milliard de dollars.

En 1995-1996, le Canada a appliqué diverses mesures de gestion du risque dans le cadre de son système d'inspection. Par exemple, il a exigé que les arrivages de blé en provenance des États-Unis soient certifiés comme étant exempts de la carie naine, protégeant ainsi son marché d'exportation d'environ 4 milliards de dollars pour cette céréale. Les enquêtes effectuées dans le but de s'assurer que le Canada demeure exempt de la spongieuse asiatique constituent un autre exemple. Si ce ravageur s'établissait au Canada, les dégâts qu'il causerait aurait de graves répercussions sur notre industrie forestière nationale (évaluée à 40 milliards de dollars) et sur nos exportations (environ 17 milliards de dollars de produits agricoles et forestiers).

En négociant des conditions d'exportation acceptables avec ses partenaires commerciaux et en participant activement à la conception et à l'établissement de normes internationales du commerce, le Canada s'est imposé comme un chef de file, obtenant accès aux marchés d'environ 160 pays. Par exemple, des fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont négocié treize protocoles pour le commerce de la semence animale et des embryons en 1995-1996. Résultat : la valeur de nos exportations de semence animale a atteint 29,6 millions de dollars en 1995 et nos ventes d'embryons dans 31 pays ont augmenté de 43 p. 100 par rapport à l'année précédente pour totaliser 33,3 millions de dollars.

Après plusieurs années de négociations techniques, le Canada est maintenant le seul pays au monde à avoir accès au marché mexicain de la pomme de terre de semence. Cette année, nous avons réussi à faire notre première livraison d'oeufs de dindon en Australie depuis 1948. En 1995-1996, nous avons négocié avec huit pays, dont la Chine, Taïwan, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande, le règlement de certains litiges techniques liés au commerce de divers produits.

Prévention des fraudes aux hippodromes : Cette sous-activité est financée au moyen du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel, qui est alimenté par un prélèvement (d'au plus 1 p. 100) perçu sur l'ensemble des paris mutuels. Ce prélèvement se maintient à 0,8 p. 100 depuis avril 1983. L'exactitude des calculs des paris est maintenue à au moins 99,9 p. 100. En outre, des échantillons de sang et d'urine sont prélevés chez les chevaux gagnants et d'autres chevaux choisis au hasard après chaque course donnant lieu à un pari mutuel, de façon à déterminer si des drogues illicites ont été administrées. En 1995, le nombre de résultats positifs a été très faible (entre 0,15 et 0,25 p. 100 des échantillons), ce qui témoigne de l'efficacité du contrôle de l'emploi des drogues illicites.

APERÇU DE LA GESTION DU CHANGEMENT

Bureau des systèmes d'inspection des aliments (BSIA) : Le BSIA a été créé en mai 1995 de concert avec le Comité interministériel de la réglementation des aliments, dans la foulée de l'orientation donnée par le Budget de 1995. En juillet 1995, on a distribué un document de travail décrivant quatre modèles organisationnels pour l'intégration horizontale des activités fédérales d'inspection des aliments, dans le but de stimuler et d'orienter le débat public sur la question.

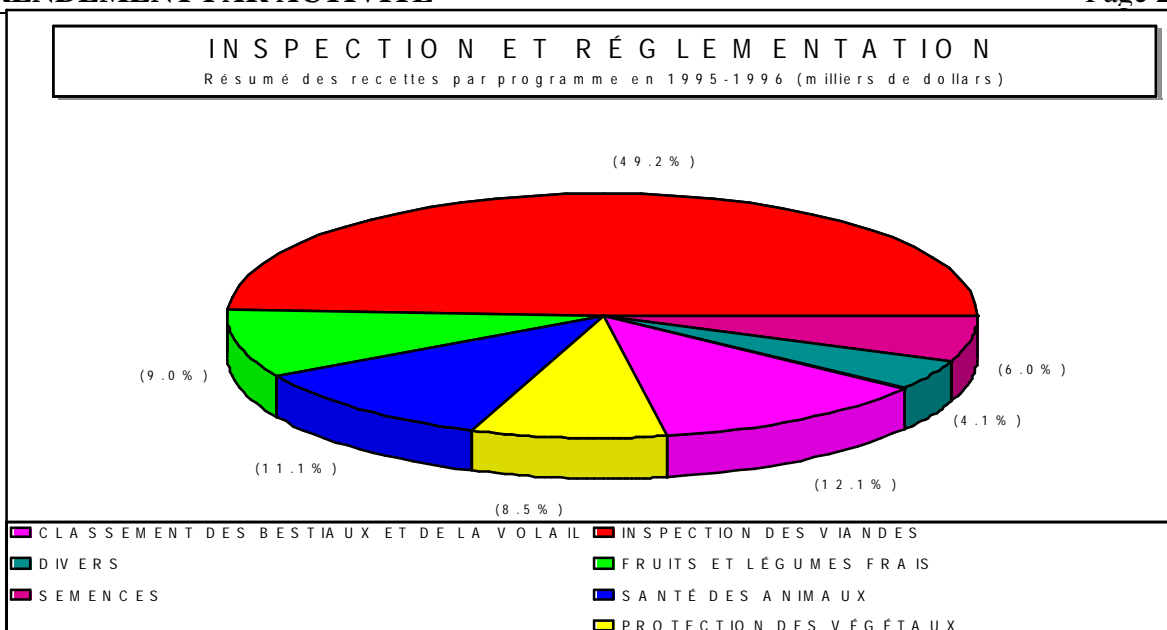
Dans son Budget de 1996, le gouvernement annonçait le regroupement, en une agence unique, de tous les services fédéraux d'inspection des aliments et de protection sanitaire et phytosanitaire. Le BSIA a créé un mécanisme interministériel qu'il a chargé d'assurer une transition en douceur et en temps opportun vers la nouvelle agence. Les employés, les syndicats, le secteur, les consommateurs et les provinces ont été consultés tout au long du processus. Quarante mille brochures intitulées « La restructuration du système fédéral d'inspection des aliments » ont été distribuées depuis l'annonce du Budget de 1996. On a mis en place un service d'appel sans frais pour fournir des renseignements généraux à ce sujet et répondu à des centaines d'appels au cours des mois qui ont suivi l'annonce de mars 1996. En outre, un rapport d'étape a été publié et distribué. Le BSIA et des représentants des trois ministères ont rencontré les employés, les membres du secteur et d'autres intervenants dans toutes les régions du pays afin de fournir le plus d'information possible et de recueillir leurs commentaires et idées. L'Agence devrait être prête à fonctionner au début de 1997.

Système canadien d'inspection des aliments (SCIA) : Il s'agit d'une initiative conjointe de tous les paliers de gouvernement qui vise à mettre en place un régime d'inspection harmonisé et verticalement intégré qui répondra aux besoins des consommateurs et du secteur. On a élaboré un plan d'action détaillé intitulé « Cadre d'action », qui décrit une série de dix-sept (17) projets.

Le Groupe de mise en oeuvre du système canadien d'inspection des aliments (GMOSCIA) s'est d'abord attaqué à huit de ces projets. À l'occasion de la réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture tenue en août 1995, les coprésidents du GMOSCIA ont fait le point sur l'initiative. Les ministres ont approuvé les résultats obtenus et offert leur appui permanent. Par la suite, les ministères de la Santé responsables de la salubrité alimentaire ont confirmé leur appui à l'égard du SCIA à l'occasion de la réunion fédérale-provinciale des ministres de la Santé. Les groupes de travail de chaque projet continuent d'accomplir des progrès de façon soutenue. Le regroupement des services fédéraux d'inspection des aliments et de protection sanitaire et phytosanitaire en une agence unique accélérera et simplifiera les travaux déjà entrepris dans le cadre du SCIA.

Plan d'agencement des activités : La mise en oeuvre du Plan d'agencement des activités (PAA) est un projet complexe qui englobe tous les programmes et toutes les activités de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments (DGPIA). Conformément à la politique du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts, la DGPIA cherche à faire porter une plus grande partie du fardeau financier du contribuable par le bénéficiaire du service. Le recouvrement des coûts, lorsqu'il est conjugué à l'autorisation de dépenser de nouveau, représente une solution de rechange à l'abandon éventuel de services offerts au secteur agroalimentaire. Le projet comprend la mise en oeuvre par étapes de divers éléments qui couvrent l'ensemble de l'exercice financier 1995-1996. Le PAA soumettra les services d'inspection au jeu des forces du marché en fixant des droits de service qui entraîneront la refonte de chaque programme.

Tout au long de 1995-1996, la DGPIA a mené un vaste processus de consultation qui a englobé la tenue de plus de 200 réunions distinctes sur les divers aspects du PAA avec des intervenants, les syndicats, les administrations provinciales et d'autres ministères fédéraux. La DGPIA utilise la totalité des recettes provenant de la perception de droits de service afin d'offrir davantage de services que ce qu'elle pourrait fournir avec ses crédits généraux. Elle s'est fixé pour objectif en 1995-1996 de générer de nouvelles recettes de 38,7 millions de dollars pour compléter les crédits généraux de la Direction générale. Elle a introduit huit modifications à la réglementation (en 1995) qui lui ont permis de percevoir divers droits pour services rendus. Grâce à l'ensemble de ces modifications, la DGPIA a pu augmenter ses recettes de 27,3 millions de dollars en 1995-1996. Pour atténuer son manque à gagner, elle a accéléré le plan de réduction découlant de l'Examen des programmes. Le diagramme suivant résume les recettes par programme (total : 27,9 millions de dollars).



La rubrique Divers englobe les produits végétaux, les produits laitiers, les ovoproduits, les fruits et légumes transformés et les recettes non applicables à un crédit. Ce tableau ne renferme ni les recettes de l'Agence du pari-mutuel ni la taxe sur les produits et services.

La DGPIA s'est donné pour objectif de réduire ses dépenses de 24 millions de dollars de 1995 à 1998 en appliquant une série de mesures d'évitement et de réduction des coûts. En 1995-1996, elle s'est entendue avec l'industrie canadienne des viandes rouges pour réduire les dépenses du Programme d'hygiène des viandes de 10,2 millions de dollars à compter d'avril 1996.

Amélioration des opérations d'importation : Une proportion de 97 p. 100 du volume des importations agricoles du Canada passe par 65 des 215 points d'entrée existants. En 1995-1996, trente-six d'entre eux fonctionnaient à la manière d'un guichet unique où les points de contact primaires (PCP) fournissaient de l'information sur les exigences d'importation de tous les produits agroalimentaires. Les 29 autres bureaux d'entrée avaient accès à ces PCP par téléphone ou télécopieur. Les 150 postes d'entrée restants n'ont traité que 3 p. 100 du volume des importations. Les procédures d'examen des produits avant l'arrivée (SMPA et SMGI), qui permettent de réduire le temps d'attente à la frontière dans le cas des produits conformes à toutes les exigences réglementaires, ont été étendues à l'ensemble des produits agricoles approuvés. Des centres de service et des mécanismes de soutien intégrés ont été créés de concert avec Revenu Canada (Douanes) et doivent faire l'objet d'un projet pilote vers la fin de 1996.

Mise en oeuvre des résultats de l'Examen de la réglementation (ER) : En 1995-1996, on a mis en oeuvre toutes les recommandations de l'ER de 1992 et modifié la réglementation de façon à éliminer les exigences réglementaires et administratives applicables aux produits agricoles à faible risque. Les ententes de partage des coûts des services d'inspection entre l'industrie et l'État ont été étendues aux secteurs de l'horticulture et des facteurs de production agricole. Par ailleurs, l'Agence canadienne de classement du boeuf a assumé la responsabilité du classement du boeuf à partir d'avril 1996. D'autres recommandations devraient être mises en oeuvre en 1997-1998.

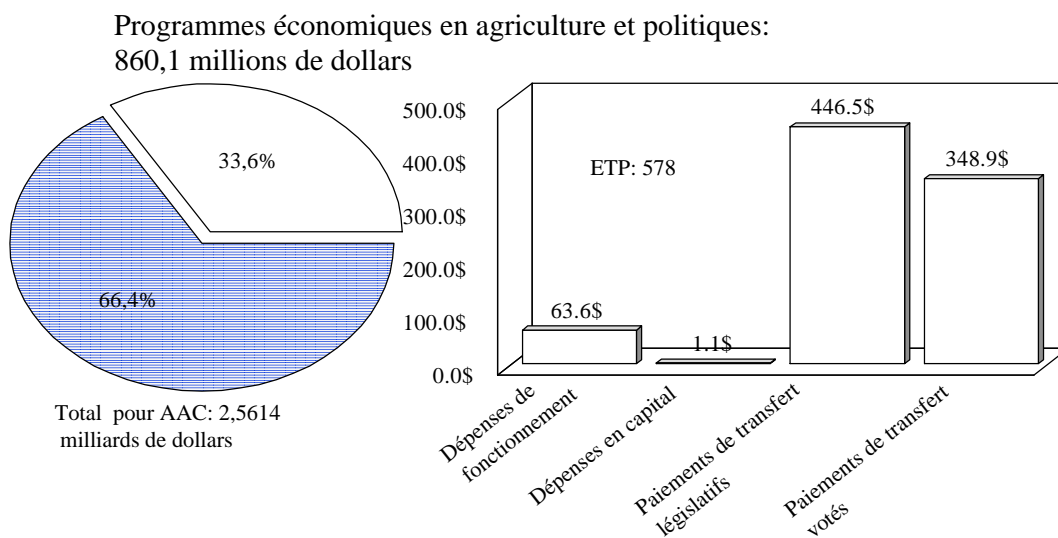
Sanctions administratives pécuniaires : Ce régime a été créé dans le but d'améliorer la conformité avec les règlements et de mettre un nouvel outil d'exécution à la disposition du Ministère. Le projet de loi a reçu la sanction royale en décembre 1995. Les règlements d'application sont en cours de rédaction et devraient être prêts d'ici à la fin de l'exercice 1996-1997. Leur préparation comprend de vastes consultations avec les associations du secteur.

Le **Bureau du vérificateur général (BVG)** a effectué une vérification des programmes de la santé des animaux et de la protection des végétaux. Il a proposé des façons d'améliorer la gestion et l'administration de ces programmes et le Ministère prend actuellement des mesures pour mettre ces recommandations en pratique. Le BVG a également reconnu le rôle important que jouent les programmes dans le maintien de l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation. Le fait que le Canada soit relativement indemne de maladies animales et d'ennemis des végétaux, et les normes sanitaires élevées qu'il applique y ont été pour beaucoup dans sa capacité d'exporter annuellement pour plus de 17 milliards de dollars de produits agricoles et forestiers.

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES

POLITIQUES : Dans le cadre de cette activité, le Ministère crée, par ses politiques, un climat qui rehausse la capacité concurrentielle du secteur agricole et agroalimentaire et facilite son adaptation aux changements; il dispense aussi des programmes de stabilisation du revenu et d'adaptation qui cadrent bien avec son objectif général dans ce domaine.

Les principales responsabilités de l'activité sont les suivantes :



- gérer le rôle de partenaire que remplit le fédéral dans le système national intégré de programmes de stabilisation du revenu agricole;
- élaborer des politiques et des programmes d'adaptation propres à accroître la compétitivité du secteur, à le rendre plus viable et à l'aider à se diversifier et à ajouter de la valeur à ses produits pour tirer des possibilités du marché;
- mettre sur pied et coordonner des examens et des consultations sur les possibilités d'action stratégique et évaluer dans quelle mesure les programmes progressent en regard des objectifs stratégiques définis;

- !produire de l'information sur le secteur agroalimentaire qui permettra de mieux comprendre les dossiers d'actualité;
- !gérer les relations fédérales-provinciales de façon à en arriver, d'un gouvernement à l'autre, à une compréhension commune des dossiers et à produire des stratégies qui permettront de réaliser les objectifs fédéraux.

En 1995-1996, les principaux projets menés dans le cadre de cette activité ont visé la gestion de l'offre, la sécurité du revenu, la réforme de la politique des transports et des grains, le développement durable, l'adaptation et le développement rural.

GESTION DE L'OFFRE

Par son programme laitier, le gouvernement fédéral cherche à stabiliser le revenu des producteurs laitiers en leur versant directement un paiement qui se fonde sur leur contingent de mise en marché du lait de transformation. Il appartient à la Commission canadienne du lait (CCL) d'administrer ce paiement, et les fonds dont elle a besoin pour s'acquitter de cette tâche lui sont remis en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Ainsi, pendant l'exercice financier 1995-1996, un montant de 207,5 millions de dollars a été versé aux producteurs.

Dans son Budget de 1995, le gouvernement fédéral annonçait des réductions de 15 p. 100 du taux de la subvention laitière pour chacune des campagnes commençant le 1^{er} août 1995 et 1996. Dans son Budget de 1996, il affirmait que le solde de la subvention serait éliminé progressivement en cinq réductions annuelles égales du taux à partir du 1^{er} août 1997; ces réductions aideraient le Trésor fédéral à atteindre ses objectifs de lutte contre le déficit. Le programme prendra fin en août 2001.

SÉCURITÉ DU REVENU

En 1995-1996, on s'est attaché à négocier avec les provinces la mise en place du Cadre d'action stratégique pour la sécurité du revenu (CASSR); ce cadre est un pas important vers l'adoption d'un programme agro-global (c'est-à-dire visant le revenu de l'ensemble de l'exploitation). Il a pour objectif de favoriser la viabilité et la compétitivité à long terme du secteur agricole canadien grâce à un régime de stabilisation du revenu sans effet de distorsion qui visera à donner aux agriculteurs les outils dont ils ont besoin pour adapter leur production en fonction des signaux du marché et augmenter leur autonomie à gérer les risques.

Cette approche se fonde sur la recommandation que présentait, en décembre 1994, le Comité consultatif national sur la sécurité du revenu aux ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture. Il s'agit d'une approche à la sécurité du revenu agricole au Canada qui repose sur trois volets complémentaires : programme de stabilisation agro-global (il s'agit à l'heure actuelle du CSRN), assurance-récolte et programmes provinciaux d'appoint. Sous le régime du CASSR, les ministres se sont également entendus sur les principes, sur les processus mixtes d'élaboration des politiques et sur une formule de répartition des fonds fédéraux.

Voici les faits marquants des principaux programmes de sécurité du revenu en 1995-1996 :

Régime d'assurance-revenu brut (RARB)

- L'exercice 1995-1996 a été la dernière année du RARB dans la plupart des provinces; l'Ontario et, éventuellement, le Québec offriront toutefois à leurs producteurs un programme analogue qu'ils financeront à même la part leur revenant au titre des programmes complémentaires.
- Grâce aux prix élevés des grains et à la bonne qualité des récoltes, les paiements versés dans le cadre de ce programme en 1995-1996 ont été relativement faibles et la contribution fédérale s'est chiffrée à 100 millions de dollars.

Assurance-récolte

- L'entente quinquennale fédérale-provinciale qui devait prendre fin au terme de l'exercice 1994-1995 a été reconduite en 1995-1996 pour laisser aux intéressés le temps nécessaire à l'élaboration de nouveaux programmes dans la foulée de l'examen national. Le seul changement important apporté au régime a été le rétablissement des indemnités pour pertes locales causées par la grêle en Alberta. Les contributions fédérales se sont chiffrées à 163,6 millions de dollars en 1995-1996.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

- Pendant l'exercice 1995-1996, on a réussi à traiter la plupart des comptes actifs pour la campagne de stabilisation de 1994 (année d'imposition) et on a expédié les demandes de participation pour la campagne de 1995.
- Pour la campagne de stabilisation de 1994, on a majoré le taux de base du CSRN de façon à permettre aux participants de déposer dans leur compte jusqu'à 2,5 p. 100 de leurs ventes nettes admissibles (VNA) et de recevoir des contributions de contrepartie de 1,5 p. 100 du Trésor fédéral et de 1 p. 100 du Trésor provincial. Pour la campagne de 1995, le gouvernement fédéral a porté sa contribution de contrepartie à 2 p. 100, ce qui a permis aux participants de déposer dans leur compte jusqu'à 3 p. 100 de leurs VNA.
- Pour les campagnes de stabilisation de 1994 et de 1995, la plupart des produits agricoles à l'exception de ceux assujettis à un régime de gestion de l'offre étaient admissibles au CSRN. Les principales exceptions à cette règle ont été les viandes rouges en Alberta et les bovins de boucherie en Colombie-Britannique. Au Québec, seuls les produits horticoles admissibles, l'apiculture et ses produits ont été visés, étant donné que cette province applique déjà son propre programme de stabilisation pour les autres produits agricoles.

- La contribution fédérale au programme CSRN de base pour la campagne de stabilisation de 1994 a été de 126 millions de dollars, en regard de 70,7 millions en 1993. Les paiements fédéraux au titre des montants supplémentaires de contrepartie versés sous le régime du programme CSRN en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario se sont établis à 77 millions de dollars en 1994. L'Administration du programme a reçu environ 128 000 demandes de participation des quatre coins du pays. On s'attend à ce que ce nombre passe à 130 000 pour la campagne de 1995.
- L'administration du CSRN a élaboré et mis en oeuvre des normes de service qui prévoient des délais aller-retour pour le traitement des demandes et le paiement de fonds à même les comptes des participants. Elle a continué à nouer des partenariats avec les établissements financiers, Revenu Canada et la Société canadienne des postes en vue d'améliorer la qualité du service offert aux participants.

Plans tripartites nationaux de stabilisation (PTNS)

- Les PTNS ont été instaurés en 1987 et 1988 afin de réduire les pertes que les variations défavorables des prix du marché ou des coûts faisaient subir aux producteurs. Des huit plans originaux, seuls ceux du miel, des pommes et des betteraves sucrières étaient encore actifs en 1995-1996, les contributions fédérales s'élevant à 2,4 millions de dollars. Toutefois, pendant cet exercice, les gouvernements ont convenu de mettre fin au plan du miel rétroactivement au 1^{er} juin 1994. Ils se sont également entendus en principe pour mettre un terme au PTNS des pommes rétroactivement au 1^{er} août 1994. Seul subsiste le plan des betteraves sucrières au Manitoba et en Alberta. Il est censé expirer à la fin de la campagne agricole de 1996.

Fonds d'adaptation à la disparition de l'aide au transport des céréales fourragères (FADATCF)

- Le FADATCF est un programme triennal de 72,7 millions de dollars qui vise à dispenser une aide provisoire aux anciens bénéficiaires de l'Aide au transport des céréales fourragères (ATCF) qui habitent l'est du Canada, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et qui, depuis le Budget de 1995, sont forcés de se passer de cette subvention. En 1995-1996, un montant de 34 millions de dollars a été versé aux producteurs admissibles et le solde le sera d'ici à avril 1997.

RÉFORME DES TRANSPORTS ET DE LA POLITIQUE DES GRAINS

Malgré la baisse des exportations, l'année 1995-1996 a été très bonne pour les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux. En effet, les récoltes au Canada ont été supérieures à la moyenne tant en quantité qu'en qualité. En raison du niveau extrêmement bas des stocks de départ et de la vigueur de la demande intérieure d'aliments pour animaux, les exportations de céréales et d'oléagineux ont fléchi d'environ 20 p. 100 par rapport à celles de 1994-1995. Toutefois, les prix

de ces produits ont été très fermes en raison de l'étroitesse de l'offre mondiale; les prix du blé et de l'orge ont atteint des sommets sans précédent et ceux du canola ont avoisiné des niveaux records au Canada. Les acomptes à la livraison de la Commission canadienne du blé pour le blé et l'orge ont été majorés plusieurs fois au cours de l'année.

L'abolition de la subvention versée aux termes de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO)*, annoncée dans le Budget de 1995, et la réforme du système de mise en commun de la Commission canadienne du blé (CCB), entrée en vigueur le 1^{er} août 1995, ont modifié le cadre du transport des grains de l'Ouest. Résultat : les tarifs payés par les producteurs des Prairies correspondent plus fidèlement au coût réel du transport du grain. En 1995-1996, les prix élevés des grains ont fait contrepoids à l'effet baissier qu'a eu la suppression de la subvention de la LTGO sur les prix à la production.

Dans l'ensemble, en 1995-1996, les producteurs canadiens ont tiré une grande partie de leur revenu du marché plutôt que des programmes de l'État. En outre, on a noté des signes encourageants d'activités accrues de transformation (valeur ajoutée) dans les Prairies avec l'annonce de l'agrandissement d'établissements de transformation du canola, de l'orge, des pommes de terre et du porc.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé comment seraient répartis les 300 millions de dollars du Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest : 105 millions iront aux producteurs touchés par la refonte du système de mise en commun de la CCB, 45 millions seront destinés au secteur de la luzerne déshydratée et du foin compacté et 140 millions serviront à améliorer les infrastructures agricoles; sur ce dernier montant, 125 millions ont été imputés à l'exercice 1995-1996. Désireux de poursuivre son désengagement direct dans le domaine du transport des grains, le gouvernement a également annoncé son intention de se départir du parc de wagons-trémie dont il est propriétaire et de céder au secteur la responsabilité de la répartition des wagons de chemin de fer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la foulée du nouveau programme d'action fédéral en matière d'environnement, qui est décrit dans le « *Guide de l'écogouvernement* », le Ministère a entrepris la préparation d'une stratégie de développement durable qu'il veut globale et axée sur les résultats.

La première ébauche de la Stratégie de développement durable (SDR) est terminée et a été rendue publique pour fins de commentaires. La SDR vise à orienter les activités ministérielles liées au développement durable au cours des trois prochaines années. On a par ailleurs continué à mettre au point des indicateurs agro-environnementaux et des systèmes intégrés de modélisation économique et environnementale qui permettront de mieux tenir compte des aspects environnementaux dans la conception et la mise en oeuvre des politiques et des programmes.

Parmi les autres réalisations, mentionnons l'achèvement de l'ébauche d'un plan ministériel d'action de trois ans dans le domaine de la biodiversité et la collaboration avec le secteur du porc à l'élaboration d'un code de pratiques de production respectueuses de l'environnement.

ADAPTATION

En 1995-1996, AAC a entrepris, sous le régime du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), l'application de politiques et de programmes qui visent à aider le secteur agricole et agroalimentaire à s'adapter à l'évolution constante des marchés intérieurs et mondiaux. Parmi les programmes du FCADR, figurent les projets de portée nationale qui visent à combler des besoins généralisés, et les projets provinciaux qui tirent parti des points forts locaux et satisfont à des besoins particuliers. Le FCADR, d'une valeur annuelle de 60 millions de dollars, a pour objectif d'améliorer les compétences en gestion des entreprises agricoles ainsi que l'accès à l'information sur les marchés et à des capitaux.

Dans le cadre du FCADR en 1995-1996 :

- des conseils provinciaux dirigés par le secteur ont été créés en Ontario et au Québec. Le premier de quatre versements annuels de 7 et 10 millions de dollars a été versé à ces conseils en Ontario et au Québec, respectivement;
- le Programme canadien de sécurité en agriculture a vu le jour et 480 000 \$ de son budget ont été consacrés à des activités qui visent à promouvoir la sécurité en milieu agricole et rural. Les enfants et les jeunes en général forment un groupe cible prioritaire de ce programme.

DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Secrétariat au renouveau rural a pour tâche principale d'exécuter des analyses et de fournir des conseils sur les questions touchant le Canada rural, de faciliter le réseautage et l'établissement de liens et de partenariats autant à l'interne qu'à l'externe, et de favoriser le dialogue entre les intervenants du monde rural et le gouvernement.

Parmi les réalisations à ce chapitre en 1995-1996, citons les suivantes :

- Dans le cadre de ses services d'information, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé le Service canadien de l'information rurale (SCIR), qui est une base de données renfermant des renseignements à jour sur le développement rural. Au départ, le SCIR a été très bien accueilli, surtout de la part des entrepreneurs ruraux désirant se renseigner sur la façon de lancer de nouvelles entreprises et, ainsi, de créer de l'emploi dans le Canada rural.
- Le Secrétariat a continué de soutenir le développement en leadership de la jeunesse rurale en versant une contribution de 300 000 \$ au Programme national des 4-H.

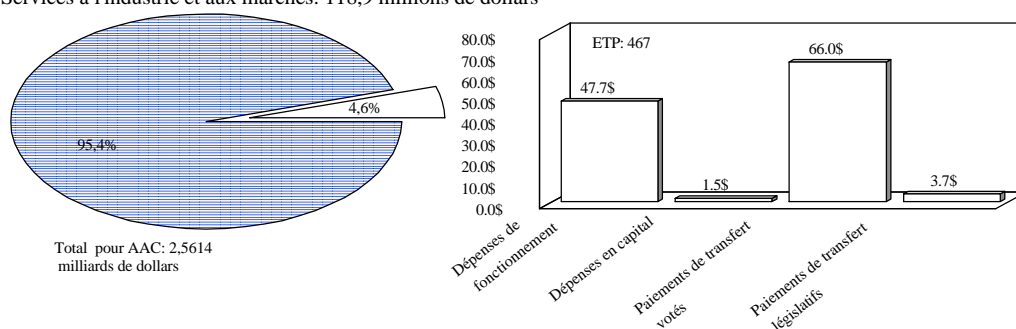
BUREAU DES AGRICULTRICES

Avec la disparition du Programme d'aide à l'avancement des agricultrices qui a été annoncée dans le Budget de 1995 et qui entrerait en vigueur en avril 1996, il était devenu nécessaire d'examiner et de redéfinir le mandat du Bureau des agricultrices. On a donc entrepris de vastes consultations auprès des dirigeantes des organismes nationaux d'agricultrices, des agricultrices elles-mêmes ainsi que de cent organismes à vocation agricole. Ce processus a abouti à un plan d'action dont la mise en oeuvre est prévue pour 1996-1997.

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS : Dans le cadre de cette activité, le Ministère offre des programmes et des services qui aident le secteur agroalimentaire canadien à élargir sa part des marchés intérieurs et extérieurs. Les principaux champs d'activité en 1995-1996 ont été l'accès aux marchés, l'information sur les marchés et les analyses commerciales, ainsi que les programmes et politiques sensibles au secteur.

Accès aux marchés : Voici quelles ont été les principales réalisations du Ministère pour ce qui est

Services à l'industrie et aux marchés: 118,9 millions de dollars



d'assurer et d'améliorer l'accès aux marchés par la négociation et la mise en application d'ententes de commerce agroalimentaire et par la résolution d'irritants et de différends commerciaux :

- Fin des consultations dans le cadre d'une commission d'experts binationale, mise sur pied en vertu du Protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis, dans le but d'examiner les questions des marchés céréaliers. Ces consultations ont entraîné un nombre de recommandations pour des solutions à long terme à l'égard du commerce des céréales.
- Résolution d'un certain nombre de problèmes d'accès aux marchés américains qui risquaient d'entraver les exportations agroalimentaires. Parmi eux, mentionnons la limitation de la réinspection, par les États-Unis, des expéditions de pommes de terre de consommation du Canada, l'aide dispensée au secteur pour présenter sa défense dans le cadre de l'enquête que mènent les États-Unis sur les tomates et les poivrons aux termes de l'article 201, et la contestation de l'imposition, par l'État de la Floride, de droits d'inspection supplémentaires pour les fruits et légumes.
- Mise en oeuvre d'une entente conclue avec l'Union européenne (UE) qui permet de régler des problèmes commerciaux de l'orge et d'autres produits agroalimentaires de qualité; cette entente nous assurera un accès plus sûr et favorable aux marchés européens de ces produits.

- Règlement de problèmes sanitaires et phytosanitaires de longue date avec le Mexique; l'accès des pommes de terre de semence canadiennes au marché mexicain a ainsi pu être rétabli.
- Résolution d'un certain nombre de problèmes d'accès aux marchés australiens et néo-zélandais et à ceux de certains pays de l'Asie-Pacifique (par exemple le Japon, la Corée, Taïwan et la Chine); on a ainsi pu accentuer la présence canadienne sur certains marchés clés, dont ceux des produits du boeuf et du porc, de l'eau embouteillée, des boissons alcooliques, des céréales fourragères, des huiles végétales et des oléagineux.
- Conclusion d'une entente commerciale avec Israël qui permet au Canada de rétablir sa position concurrentielle sur le marché israélien de certains produits agricoles clés, et début de négociations avec le Chili en prévision de l'adhésion de ce pays à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).
- Négociation de l'élargissement de l'accès du secteur agroalimentaire canadien aux marchés de plusieurs pays qui désirent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); c'est notamment le cas de la Chine, de Taïwan, du Vietnam, de la Fédération russe et de l'Arabie saoudite.
- Mesure de suivi sur la mise en oeuvre de l'accord sur l'Organisation mondiale commerce et participation active aux préparatifs l'ordre du jour de la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en juin et qui englobait une réunion ministérielle du Groupe de Cairns (à laquelle le ministre Goodale a assisté). Le Canada désire ainsi s'assurer que les dossiers traités évoluent dans un sens favorable aux politiques commerciales du Canada.
- Respect, par le Canada, des engagements qu'il a contractés dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC); à cet égard, il a établi le cadre juridique et administratif qui protégera les appellations géographiques intérieures et étrangères des vins et des spiritueux contre les emplois abusifs.
- Coup de pouce donné au secteur horticole, qui a amorcé des discussions en vue d'aplanir les obstacles au commerce interprovincial, notamment au chapitre des expéditions de produits en vrac, de la catégorie de pommes de terre petites Canada n° 1 ainsi que de la catégorie de pommes de terre très petites Canada; ces discussions ont abouti à la création d'une catégorie nationale de pommes de terre très petites et à l'exécution de marchés-tests en vue de l'établissement d'une catégorie de pommes de terre petites Canada n° 1.
- Coordination des activités du Comité spécial ministériel du commerce et du développement de l'industrie du boeuf, qui a enquêté sur les divers aspects de l'importation du boeuf en provenance de pays non membres de l'ALENA. Le processus a été très fructueux et a débouché, en février 1996, sur le dépôt d'un rapport unanime de la part du Comité. Le résultat le plus important de son intervention a été la transformation de ce que l'on considérait à l'origine comme une question d'importation (la gestion du contingent

tarifaire pour le boeuf) en la reconnaissance, par le secteur des bovins de boucherie, d'un débouché commercial pour le boeuf de chez nous.

Information sur les marchés et analyses commerciales : On a entrepris un certain nombre de projets d'information sur les marchés canadiens et extérieurs et d'exécution d'analyses commerciales qui visaient à améliorer le service à la clientèle et à assurer la diffusion de renseignements à jour, pertinents et impartiaux à l'échelle nationale; en voici des exemples :

- Augmentation de l'efficacité d'InfoHort, base électronique coopérative de données informatives et statistiques sur les marchés horticoles canadiens et américains, qu'alimentent Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistique Canada et le secteur horticole. On a pu améliorer le service à la clientèle en ajoutant plusieurs tableaux d'analyse automatisés concernant les niveaux de production provinciaux.
- Amélioration de l'efficacité et de la disponibilité des données d'exportation dans le secteur des corps gras grâce à des mises à jour trimestrielles plutôt qu'annuelles et à leur diffusion par voie électronique au moyen du Service électronique d'information d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (SEIAC).
- Amélioration de l'efficacité de l'information technique et commerciale sur les marchés intérieurs et internationaux et de l'accès à cette information de la part du secteur canadien des aliments et des boissons, grâce à la création de FoodNet, site sur Internet (<http://foodnet.fic.ca>) qui a remplacé la Base de données sur le secteur alimentaire. On peut obtenir de plus amples détails sur l'information contenue dans FoodNet en consultant le site de la *Canadian Food Trade Alliance* sur Internet (<http://www.cfta.ca>)
- Lancement du réseau Info-Agro Export en juin 1995; ce réseau permet aux exportateurs canadiens d'accéder à de l'information sur le commerce agroalimentaire et à des sources de renseignements connexes. L'information disponible sur le réseau, que préparent surtout les analystes et les délégués commerciaux du Ministère, porte sur les marchés, sur les clients éventuels, sur les règles commerciales, sur l'offre canadienne, sur les expositions et missions commerciales et sur les intermédiaires commerciaux. Les agents commerciaux ont par ailleurs répondu à plus de 1 000 demandes de renseignements par mois.

Programmes et politiques sensibles au secteur : Voici quelles ont été les réalisations du Ministère pour ce qui est de répondre aux besoins du secteur et de tenir compte de son point de vue dans l'élaboration des politiques et des règlements :

- Présentation de la *Nouvelle Image* du Canada aux expositions alimentaires internationales à partir du Salon ANUGA 1995, auquel plus de 50 entreprises ont participé, et par la suite à Foodex (Tokyo) et au Salon de l'hôtellerie et de l'alimentation de l'Asie tenu à Singapour. Le Ministère a contribué financièrement à l'exécution, par des spécialistes agroalimentaires, de 40 projets destinés à stimuler les exportations (par exemple missions

d'acheteurs au Canada, études spéciales sur les produits et analyses de marché, et activités de promotion des aliments).

- Commerce agroalimentaire 2000, programme d'aide financière aux projets qui concourent à la poursuite des objectifs du Ministère en matière de développement du commerce extérieur et des marchés. Les fonds dispensés en 1995-1996 ont visé notamment les projets suivants :
 - Appliquer le processus interministériel des Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires (SCPA), dans le cadre duquel vingt-quatre sous-secteurs de l'industrie alimentaire se sont engagés à élaborer des stratégies d'exportation à long terme sensibles aux besoins du marché. Dix-sept d'entre eux ont déjà mis au point des stratégies qui visent à stimuler les exportations et, sous le régime des SCPA, on a approuvé l'octroi de près de 8 millions de dollars de fonds fédéraux en vue de faciliter leur mise en oeuvre. Ces stratégies, qui sont axées sur la collaboration en matière de développement extérieur, ont aidé l'industrie à atteindre le niveau record de 17,5 milliards de dollars d'exportations agroalimentaires en 1995-1996.
 - À l'intention des exportateurs, organiser et donner des cours sur tous les aspects de l'exportation des cultures spéciales.
 - Initier le groupe des exportateurs de matériel génétique laitier aux ressources que lui offre Internet.
 - Coordonner la promotion des marques d'entreprise et organiser des journées d'information sur les lieux de certains marchés d'exportation en réplique aux activités de soutien gouvernemental que mènent d'autres pays exportant sur le même marché.
- Soutien dispensé au Comité des mesures spéciales pour les pommes en vue d'aider le secteur à évaluer ses besoins nationaux et interrégionaux de production et de mise en marché et à formuler des recommandations concourant au développement à long terme des marchés intérieurs et extérieurs des produits canadiens et à la compétitivité du secteur.
- Élaboration d'une stratégie visant à aider le secteur laitier à s'adapter à la mondialisation du commerce et à élargir de façon durable la place qu'occupent les produits et le matériel génétique laitiers canadiens sur les marchés mondiaux.
- Appui prodigué au Comité d'examen de la commercialisation du grain de l'Ouest, qui se penche sur les changements à apporter au système de commercialisation des grains de l'Ouest canadien.
- Facilitation du recours aux programmes de crédit à l'exportation par la Commission canadienne du blé (grâce au Programme des ventes de céréales à crédit) et appui dispensé

à cette fin pour l'ensemble des produits agroalimentaires (grâce à la mise en oeuvre du Mécanisme de crédit agroalimentaire).

- Célébration du 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en octobre 1995 et accueil des représentants de 145 pays. À la réunion ministérielle présidée par le ministre Goodale, les participants ont approuvé la « Déclaration de Québec » qui avait pour but de renouveler et de mettre à jour les objectifs de la FAO en vue de revitaliser l'organisme. Avant cette réunion, on a tenu un symposium international auquel ont assisté plus de 1 000 représentants de 92 pays et qui a surtout servi à inciter tous les intervenants à recourir à l'expertise et aux partenariats locaux pour chercher à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire.
- Prestation de garanties à l'égard de prêts s'élevant à environ 900 millions de dollars, aide d'environ 18 millions de dollars au titre du paiement des intérêts sur ces prêts et prestation de garanties de prix à environ 22 000 producteurs pour des productions végétales d'une valeur de plus de 270 millions de dollars.

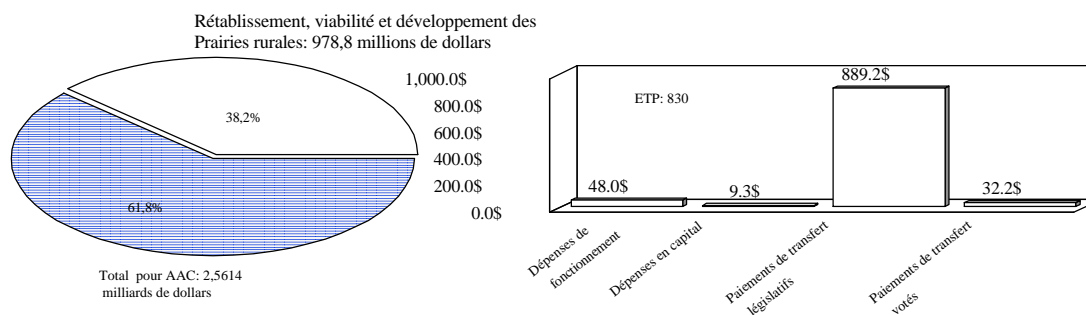
Conseil national des produits agricoles (CNPA) : La mise en oeuvre des recommandations émanant du Groupe de travail fédéral-provincial sur la mise en marché ordonnée a dominé le dernier semestre de 1995 et les six premiers mois de 1996. Les trois grands secteurs d'activité à ce chapitre ont été les suivants :

- Les conseils d'administration des offices nationaux du poulet, des oeufs et du dindon ont été élargis par proclamation de façon à englober des représentants du secteur, tout en préservant la majorité dont y jouissent les producteurs, comme le prescrit la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Le CNPA a ouvert la marche dans le processus législatif et a permis aux intervenants du secteur de participer directement aux activités des offices et à l'élaboration de leurs politiques.
- On a entrepris de réviser les ententes fédérales-provinciales en vue de tenir compte des changements apportés aux opérations des offices nationaux des oeufs et du poulet.
- Le Conseil a été le maître-d'oeuvre des négociations sur l'adhésion des T.N.-O. au système de gestion de l'offre et a conclu des ententes sur les contingents d'adhésion pour le poulet et le dindon. Il reste encore à s'entendre sur les oeufs.

Au dernier semestre de 1995, le Conseil s'est chargé d'appliquer la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)*. Cette loi permet aux groupements sectoriels visés par des lois provinciales de réglementer des produits agricoles écoulés sur les marchés interprovinciaux et extérieurs et de prélever à leur égard des prélèvements, comme ils peuvent actuellement le faire à l'échelle intraprovinciale; ils peuvent agir ainsi en vertu d'une délégation de pouvoirs fédéraux.

RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES

Par ses programmes et services, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a favorisé le développement durable des ressources en terres et en eau et la diversification du secteur en des activités qui concourent à la sécurité économique du pays tout en protégeant l'environnement et en améliorant l'état.



Nota : Les paiements de transfert législatifs sont beaucoup plus élevés que la normale en raison du montant forfaitaire versé dans le cadre du Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest.

L'ARAP continue de remplir un rôle fondamental en aidant le Canada à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés à l'égard du secteur agricole et agroalimentaire. Les partenariats conclus entre les administrations fédérale, provinciales et municipales et les organismes sectoriels ont très bien réussi à approcher la clientèle de la prise des décisions, tout en facilitant la diffusion des fruits de la recherche et en permettant aux professionnels de faire valoir leur expérience. L'ARAP s'attaque aux problèmes ruraux en recourant amplement aux partenariats. La Direction générale collabore également avec les autres services d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue de coordonner l'intervention du Ministère et se lie à des partenaires (ministères provinciaux et secteur) partout dans l'ouest du pays pour exécuter une large gamme d'activités. L'envergure des partenariats et le réseau des bureaux qu'exploite l'ARAP dans l'Ouest assurent une uniformité régionale dans la négociation et la prestation des programmes tout en permettant à l'Administration de répondre aux priorités locales.

Au chapitre de la protection de l'environnement, on a surtout cherché à préserver et à améliorer la qualité et la diversité des ressources physiques dans les régions rurales tout en favorisant l'exploitation économique à long terme de ces ressources.

- Le Centre d'aménagement de brise-vent a eu recours à des techniques d'agroforesterie (distribution d'arbres et d'arbustes) en vue d'améliorer la viabilité des terres agricoles; pour ce faire, il a favorisé la conservation écologique des sols, amélioré la qualité de la vie et suscité des possibilités économiques innovatrices. En collaboration avec les administrations provinciales et les groupes d'intérêts spéciaux, il a fait la promotion des plantations polyvalentes et des techniques d'agroforesterie, ce qui a permis d'étendre le

projet forestier collectif à quatre autres villes. Au chapitre de la diversification, il a diffusé de l'information sur des productions comme le ginseng et l'acériculture (sirop d'érable). Par ailleurs, le projet des cerises de Virginie a fait ressortir les possibilités qui s'offrent à la production fruitière et à la fabrication de produits du bois.

- Dans le cadre du Programme des pâturages collectifs, l'ARAP a réensemencé 275 hectares en fourrages, préparé 810 hectares pour le réensemencement et implanté de nouvelles cultures fourragères sur 79 hectares. Elle a aussi fourni des services de paissance à 3 731 clients, nombre qui accuse une légère baisse par rapport à l'année précédente. Elle a par ailleurs respecté le niveau viable de capacité de charge des pâturages, qu'elle a adaptée aux conditions climatiques locales ayant prévalu en 1995-1996. Elle a modifié les exigences de permis liées à l'utilisation non agricole des pâturages en vue de se conformer aux dispositions nationales de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* relatives à l'évaluation environnementale et à la notification. Dans un certain nombre de pâturages, elle a continué de prendre des mesures pour contrer la propagation du protozoaire causant la trichomonase; la maladie se limite actuellement à deux pâturages. Elle a par ailleurs réalisé les objectifs de recouvrement des coûts fixés pour 1995-1996 au chapitre de l'exploitation des pâturages.

Les modifications récemment apportées aux politiques agricoles et la mondialisation des marchés ont gravement mis en péril la viabilité des régions rurales et fait ressortir la nécessité d'y diversifier les activités économiques. L'ARAP a cherché à préserver et à renforcer l'économie des Prairies en stimulant la diversification agricole autant dans les secteurs primaire que secondaire (valeur ajoutée). Les projets d'adaptation économique et de développement rural ont aussi visé à élargir les assises économiques de la région en privilégiant les activités nouvelles et non traditionnelles se situant à l'extérieur de l'agriculture. L'irrigation offre une excellente possibilité d'adaptation, car elle peut aider les producteurs à se tourner vers des cultures plus lucratives qui recèlent un potentiel de transformation (valeur ajoutée).

En 1995-1996, l'ARAP a mis l'accent sur un certain nombre de projets d'irrigation :

- Par leurs efforts de diversification, le Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan (CDIS) et le Centre de diversification des cultures du Manitoba (CDCM) ont incité les producteurs à cultiver le haricot sec, la féverole, le pois, le canola, la menthe et les pommes de terre de semence en régime irrigué. Ainsi, le travail exécuté par le CDIS a abouti directement à la mise en culture de plus de 1 200 acres de menthe et au doublement des superficies en pommes de terre dans la région du Lac Diefenbaker.
- Le CDCM a pris part au développement du secteur des pommes de terre du Manitoba grâce à des activités de recherche appliquée et à des démonstrations à six endroits dans cette province. Le Projet d'irrigation des eaux excédentaires a pour objectif de mettre en valeur l'infrastructure d'irrigation de la collectivité de façon à accroître les superficies actuellement en production, qui s'élèvent à 68 000 acres. En collaboration avec le secteur

et le gouvernement du Manitoba, le Centre élabore des stratégies qui visent un développement durable des ressources. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de développement des marchés lancé de concert avec la *Wheatbelt Community Futures Corporation*, on cherchera à faire la promotion, sur le marché, des fines herbes et des épices cultivées dans les Prairies.

- Dans le cadre des Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan, on cherche à servir le maximum de clients et à irriguer la plus grande superficie possible tout en répondant aux besoins d'approvisionnement en eau de plusieurs centres municipaux, en honorant les engagements en matière de répartition qui visent les cours d'eau internationaux, en satisfaisant aux besoins locaux d'utilisation des terres à des fins récréatives et d'habitats fauniques et en protégeant des inondations plusieurs aménagements en aval. Ces systèmes d'irrigation, qui permettent la production de fourrages pour l'hivernage, et les pâturages collectifs qu'utilisent les bovins pendant l'été sont deux composantes importantes du secteur de l'élevage bovin dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Les projets concourent à la croissance durable de l'agriculture tout en protégeant les ressources et l'environnement. En 1995-1996, plus de 500 producteurs ont bénéficié d'un système d'irrigation, qui a arrosé plus de 36 000 acres de terres arables par le truchement des Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan. On continue de réduire les frais généraux et de majorer les droits d'utilisation de l'eau afin de faire correspondre plus étroitement les recettes aux frais d'exploitation de ces projets. Pour de plus amples détails, voir le tableau 22 à l'annexe A.
- Dans le cadre du Programme de développement fondé sur les ressources hydriques (PDRH), le fédéral finance la mise en valeur de sources fiables d'approvisionnement en eau. Le Programme a été élargi de façon à desservir plus de clients et à avoir un champ d'application plus varié. On a mis l'accent sur les projets d'aménagement de ressources hydriques en milieu rural qui appuient les activités économiques et respectent l'environnement ainsi que sur les projets visant à améliorer la qualité de l'eau ou à prolonger la durée de vie des projets existants de mise en valeur des ressources en eau. Pour de plus amples détails sur le PDRH, voir le tableau 21 de l'annexe A.

L'ARAP remplit actuellement le rôle de partenaire fédéral dans la prestation d'un certain nombre de programmes fédéraux-provinciaux, notamment les suivants :

Le Plan vert : Les ententes du Plan vert avaient pour objectif global de faciliter l'adoption de pratiques de gestion des ressources et d'exploitation agricole qui sont efficaces et respectueuses de l'environnement et de réduire au maximum l'incidence du secteur agroalimentaire sur l'environnement. Parmi les activités spécifiques menées à cet égard, mentionnons la promotion de la conservation des sols et d'un approvisionnement en eau saine, l'intégration de l'agriculture et de la faune, la gestion des déchets et la lutte contre la pollution.

Les évaluations provisoires menées dans les Prairies en 1995-1996 ont révélé que le programme a été bien accueilli, qu'on le croit en général administré avec efficacité et qu'il vient combler un besoin sur le plan de la protection de l'environnement en agriculture. Aux fins des

ententes à venir, il n'a pas été recommandé d'apporter des changements importants à la structure et à l'administration du programme ni à l'intervention des organismes actuels de prestation.

Entente d'association sur le développement rural (EADR) : Dans le cadre des 150 projets approuvés et des 40 ententes de contribution et demandes de paiement exécutées sous le régime de l'EADR, on a notamment dispensé une aide pour la conduite d'études de faisabilité, l'élaboration de plans d'entreprise et la préparation de stratégies et d'études de commercialisation, et on a offert une aide spéciale à un vaste éventail d'entreprises de diversification et de transformation (valeur ajoutée), notamment en écotourisme, en fabrication, en transformation alimentaire et en préparation de produits spéciaux.

Entente d'association sur les infrastructures hydrauliques municipales (EAIHM) : Entre autres objectifs, le Programme vise à encourager le développement durable et la diversification de l'économie rurale du Manitoba, à améliorer la qualité de la vie dans les collectivités rurales et à protéger le milieu en veillant à ce que le développement économique se fasse dans le respect de l'environnement. Les dépenses engagées dans le cadre de l'EAIHM se sont élevées à 20,2 millions de dollars, dont 8,4 millions provenaient du fédéral. L'ARAP a facilité l'application des ententes tripartites conclues avec la province dans 20 centres ruraux; elle a notamment participé à la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées à Portage-la-Prairie, à la modernisation des ouvrages de traitement des eaux usées à Winkler et à l'amélioration d'un réservoir d'approvisionnement en eau et de stockage d'eau traitée à Selkirk.

Entente d'association sur le développement économique fondé sur les ressources hydriques (EADERH) : Dans le cadre de ce programme, l'ARAP a soutenu financièrement l'aménagement d'ouvrages d'alimentation en eau pour un certain nombre d'élevages porcins et de projets d'irrigation intensive à petite échelle (fruits et légumes), a collaboré à la diversification et à l'intensification de productions irriguées, surtout de la pomme de terre et de la menthe, et a dispensé une aide à une large gamme d'usines de transformation de produits agricoles, dont la pomme de terre, la paille de lin, la luzerne, le boeuf, les produits d'aquaculture et les légumes. Au rang des projets spécifiques, elle a pris part au financement de la remise en état du barrage d'Eastend (0,5 million de dollars) et des travaux menés sur le système régional d'approvisionnement en eau de Wakaw-Humboldt (1,9 million); aux fins de ce dernier projet, on a aménagé un poste de pompage qui tire son eau de la rivière, une usine de traitement de l'eau et un aqueduc de 220 km desservant plusieurs collectivités.

Entente auxiliaire avec la Saskatchewan sur le développement économique basé sur l'irrigation (EADEI) : Pour favoriser la stabilité économique de la région d'Eastend, il a fallu remplacer le déversoir du barrage d'Eastend au coût de 2,8 millions de dollars, dont 1,8 million provenaient du fonds de l'EADEI. Ce projet a permis de remédier aux problèmes de sécurité que posait le barrage existant tout en servant les intérêts économiques de la région. Le nouveau déversoir pourra absorber le trop-plein du réservoir, même si l'on augmente la capacité de ce dernier, ce qui accroîtra le volume d'eau à la disposition des irrigants, améliorera la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en eau de la ville d'Eastend et permettra au réservoir de mieux se

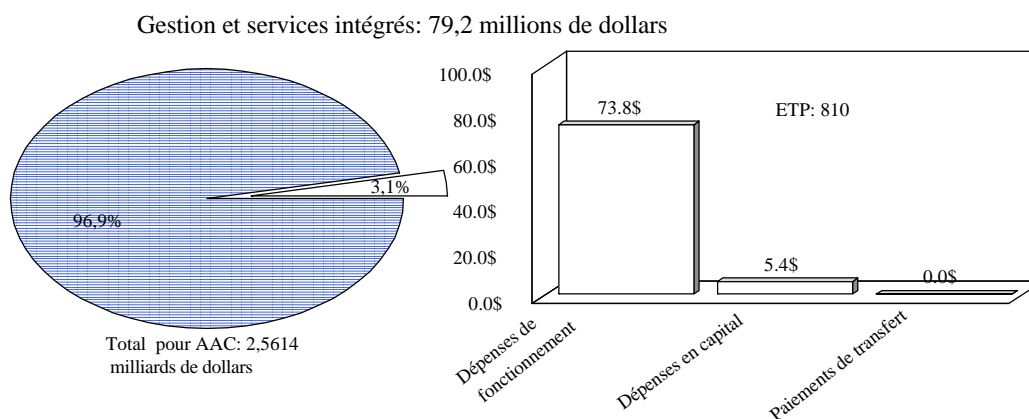
prêter aux loisirs aquatiques; le prospère secteur touristique de la région en tirera également profit.

Endiguement de la Rivière Assiniboine : Dans le cadre du processus continu de rationalisation des programmes fédéraux, on s'est entendu avec la province du Manitoba pour céder en permanence à celle-ci la responsabilité de l'exploitation, de l'entretien et du contrôle du système d'endiguement de la Rivière Assiniboine contre un paiement unique de 4,5 millions de dollars qui servira à exécuter des travaux immédiats d'immobilisations, à zoner les terres, à assurer l'entretien permanent des ouvrages et à voir aux réparations nécessaires.

Enfin, l'ARAP a été nommée agent d'exécution des programmes suivants, amorcés en 1995-1996 :

- Le Canada et la Saskatchewan ont conclu l'Entente d'innovation agroalimentaire en vue de faciliter la répartition des fonds fédéraux-provinciaux prévus par l'accord-cadre Canada-Saskatchewan et les dispositions de financement conclues à l'égard des mécanismes de sécurité du revenu agricole dans cette province. L'Entente concourt au développement des entreprises naissantes des secteurs agricoles primaire et secondaire (valeur ajoutée) de la province en dispensant une aide à la recherche, au développement et à l'infrastructure qui favorisera la transition de l'industrie agroalimentaire vers une économie davantage axée sur les marchés. Les retards qu'a accusés la mise en oeuvre du programme ont fait que seulement 150 000 des 4 millions de dollars ont été dépensés en 1995-1996. Le restant le sera au cours des années à venir. Des comités stratégiques ont par ailleurs vu le jour; ils sont chargés d'élaborer des plans stratégiques et des indicateurs de rendement pour le programme.
- Dans son Budget de 1995, le gouvernement fédéral annonçait la mise sur pied du Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (PPTGO), d'une valeur de 1,6 milliard de dollars. Dans le cadre de ce programme, on verse aux propriétaires de terres agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ainsi que des régions de la Rivière-de-la-Paix et de Creston-Wyndel en Colombie-Britannique un paiement unique de transition qui est destiné à les indemniser pour la réduction de la valeur de leurs terres consécutive à la réforme du transport annoncée dans ce même budget. Environ 174 000 chèques d'une valeur totale de 0,9 milliard de dollars ont été émis en 1995-1996; le reste le sera en 1996-1997. En outre, le Programme a permis de récupérer par des compensations 7,5 millions de dollars de comptes clients en 1995-1996.

GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS : Cette activité a pour mandat de fournir les services de gestion et d'administration à l'appui des objectifs et des opérations du Programme agroalimentaire. Le niveau d'activité d'un grand nombre de ces fonctions de soutien des programmes est déterminé par la taille du Ministère, que l'on mesure au moyen du nombre d'Équivalents temps plein (ETP). Au cours de l'exercice, cette activité n'a cessé de se vouer aux priorités de gestion du Ministère et, en collaboration avec les clients, à la satisfaction de leurs besoins en services.

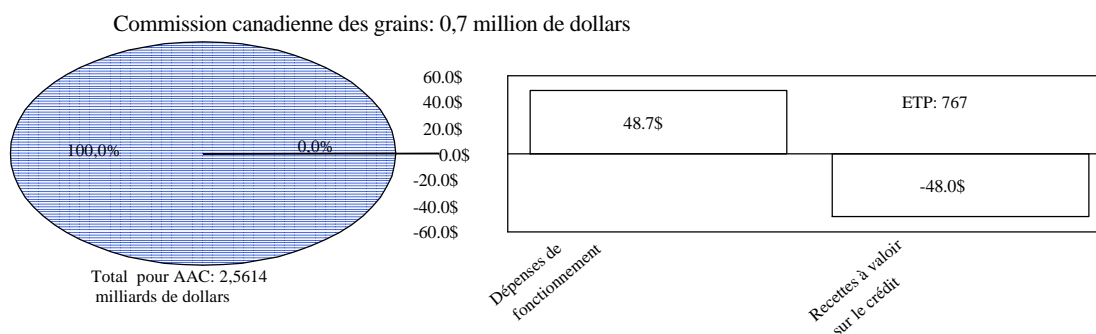


Cette activité se compose des ressources combinées des Directions générales de l'examen des programmes, des ressources humaines, des communications et des services intégrés, ainsi que du Cabinet du Ministre et du Bureau du Sous-ministre.

Ces directions générales continuent d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes au Ministère au moyen de projets comme le Programme de sensibilisation à l'agroalimentaire, la mise en place d'une plateforme standard en technologie de l'informatique, la tarification des services à la Bibliothèque canadienne de l'agriculture, une gestion améliorée du parc automobile qui vise à réduire le parc du Ministère de 16 p. 100 en trois ans, et l'utilisation des cartes de crédit d'une manière qui permettra d'alléger le traitement des comptes et l'émission de chèques. Dans le cadre de cette activité, le Ministère continue de coordonner la réduction des effectifs conformément aux recommandations des phases I et II de l'Examen des programmes (voir page 9) et d'appliquer le programme permanent d'évaluation et de vérification interne.

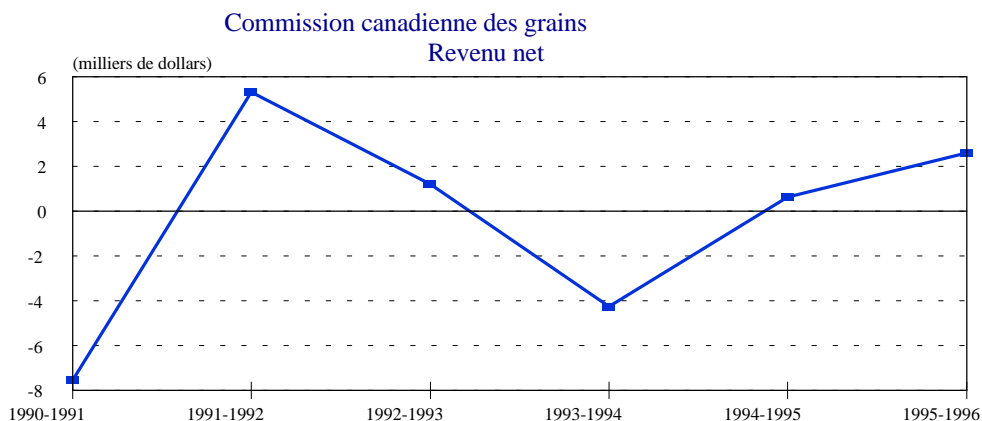
Commission canadienne des grains (CCG) : La CCG offre à l'industrie des grains, moyennant recouvrement des coûts, des services qui l'aident à exploiter les marchés intérieurs et extérieurs. Elle tire son mandat et sa mission de la *Loi sur les grains du Canada* et de la *Loi sur les marchés de grain à terme*. L'autorisation relative à un fonds renouvelable qui a été établie le 1^{er} avril 1995 lui donne la latitude voulue pour servir l'industrie des grains et saisir les occasions d'affaires au moindre coût possible pour le contribuable canadien.

Nota: Ce diagramme illustre l'effet net des dépenses de la Commission canadienne des grains (à savoir celles financées autant au moyen de crédits que du fonds renouvelable) et de ses recettes.



La CCG doit maintenir un gros effectif d'employés d'élite et assumer des frais fixes considérables, notamment au poste des loyers. Ses dépenses varient moins que ses recettes lorsque les volumes de grains traités diminuent. Ceux-ci fournissent une mesure de l'activité totale de la CCG; ils correspondent aux volumes des principaux grains reçus aux terminaux, expédiés à partir de ceux-ci et exportés via les silos de transbordement. Au cours des cinq dernières années, les volumes de grains manutentionnés par la CCG ont varié de 55 à 79 millions de tonnes sous l'influence de facteurs tels que les conditions météorologiques, les variétés produites, les conditions de marché et les problèmes d'expédition. Lorsque son chiffre d'affaires varie sensiblement, la CCG rajuste en conséquence ses niveaux de dotation en personnel, ses dépenses en capital et ses coûts discrétionnaires. Elle réduit ses immobilisations et ses coûts de fonctionnement afin de faire contrepoids au recul plus marqué que la normale des recettes, des volumes de grain et des services.

Le fonds renouvelable a enregistré un excédent net d'exploitation de 2,6 millions de dollars. L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds affichait un solde en espèces de 1,1 million de dollars au 31 mars 1996.



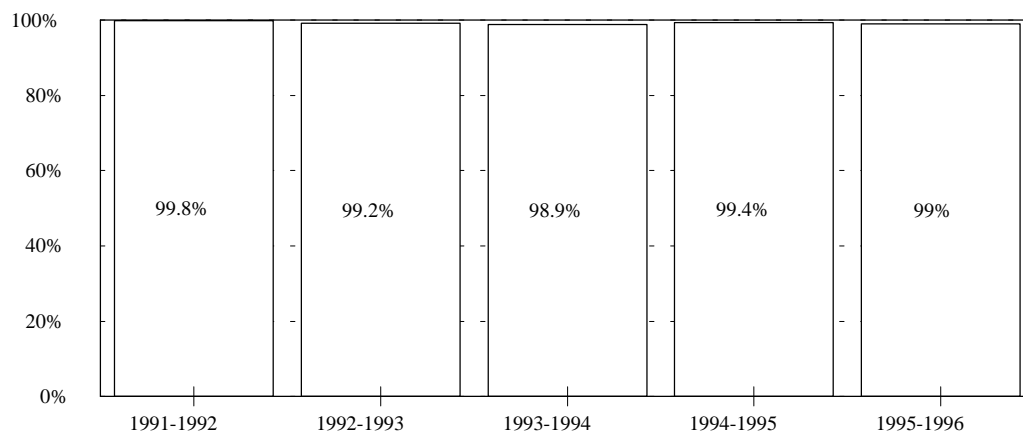
Outre ses activités autofinancées, qui dépassent 44 millions de dollars, la CCG gère pour 6,5 millions de dollars de crédits votés. Ces crédits lui sont accordés pour la prestation de services dont tous les Canadiens tirent profit; il s'agit notamment des activités liées à la salubrité des aliments, aux travaux de recherche et de développement, à la surveillance des marchés à terme et à la protection des producteurs de grains (grâce au rôle d'arbitre que la CCG joue au sein de l'industrie).

Les droits applicables aux principaux grains sont approuvés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et par le Conseil du Trésor. Ils font l'objet d'un examen annuel et sont fixés à un niveau permettant au fonds renouvelable de recouvrer la totalité du coût des services dispensés au secteur des grains. Ils n'ont pas varié depuis 1991.

Services à l'industrie : La Division s'occupe surtout de gérer et d'assurer la qualité des grains. Ces services aident l'industrie à maintenir la plus haute norme d'excellence grâce à un système unique d'inspection et de classement. L'objectif de rendement en ce qui touche le maintien des catégories attribuées est fixé à 99 p. 100 de toutes les inspections. Ainsi formulé, il contribue à améliorer la qualité et l'uniformité des grains, la salubrité des aliments et l'intégrité du système de manutention des grains, qui demeurent les principaux gages de succès du Canada sur les marchés des grains.

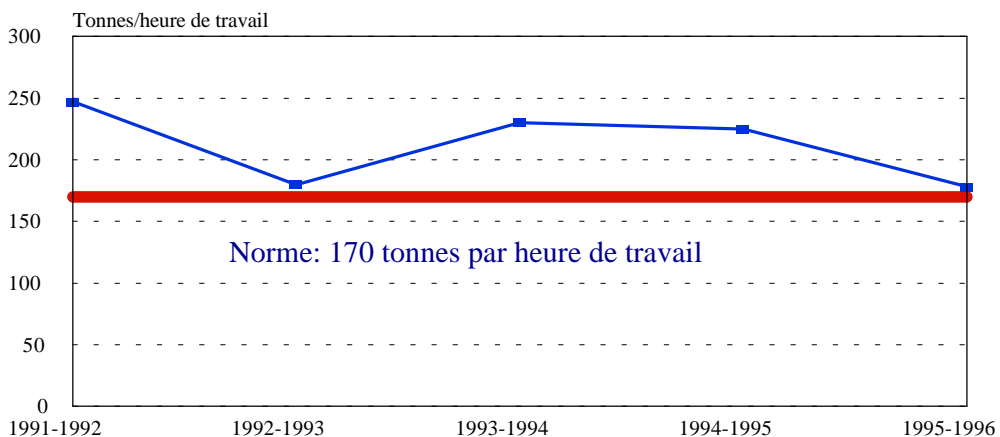
Au cours de la campagne agricole 1995-1996, aucune plainte concernant la catégorie attribuée à des grains destinés à être expédiés outre-mer par navire n'a été jugée valable. En outre, 279 000 wagnonnées ont été inspectées lors de leur déchargement aux silos terminus. La proportion de catégories attribuées qui sont restées les mêmes qu'au déchargement s'est établie à 99 p. 100.

Exactitude du classement (Norme: 99% d'exactitude)

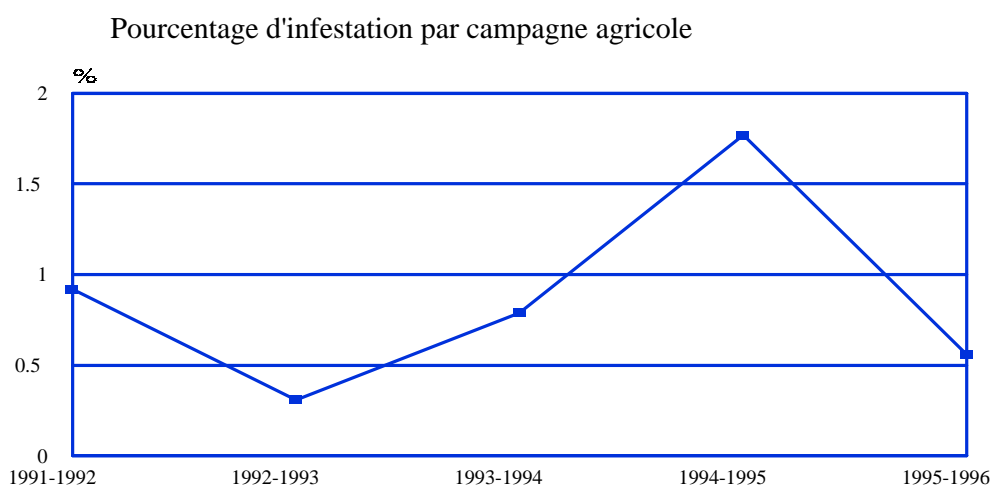


On pèse le grain pour en certifier et en assurer la quantité. En 1995-1996, la quantité pesée par heure de travail s'est établie à 178 tonnes, alors que la norme d'efficacité à cet égard est de 170 tonnes. Ce gain d'efficacité a été obtenu grâce à la réduction des coûts de fonctionnement qu' a entraînée la diminution plus prononcée que la normale du volume de grain pesé.

Nombre de tonnes pesées / heure de travail



La CCG définit « infestation » comme la présence d'un ou de plusieurs insectes primaires dans un échantillon de 1 000 grammes ou plus (minimum 800 grammes). La gravité des infestations est fonction des conditions de récolte, des températures hivernales et des conditions d'entreposage. La CCG applique une tolérance zéro pour ce problème. Au cours de la campagne agricole 1995-1996, la fréquence des infestations s'est établie à 0,6 p. 100 des 42 000 échantillons analysés. Le temps sec à la récolte et l'hiver très froid ont entraîné une baisse des infestations. Ces dernières ont dans tous les cas été maîtrisées et éliminées avec succès.



Laboratoire de recherche sur les grains : En 1995-1996, on a terminé l'examen des activités du Laboratoire de recherche sur les grains (LRG). Il ressort d'un sondage mené auprès de nos clients et partenaires que nos recherches sur la qualité du produit final et nos services d'analyse qui appuient le contrôle de la qualité commandent beaucoup de respect sur les marchés intérieurs et extérieurs. En moyenne, 95 p. 100 des clients consultés se sont dits satisfaits de l'efficacité du LRG à ce chapitre.

Le LRG a répondu à la demande de ses clients en certifiant toute une gamme de caractéristiques de qualité de leurs envois. Ces services ont produit de nouvelles recettes d'un million de dollars. Vu l'intérêt manifesté par les autres pays, le LRG pourrait être amené à étendre son programme d'analyse des résidus. Pour protéger l'intégrité du système canadien de manutention des grains, il a intensifié ses efforts en vue de fournir une identification fidèle et rapide des variétés de céréales. Une nouvelle procédure de base pour la détermination de la teneur protéique a été introduite au cours de 1995-1996. Le procédé est écologique, plus rapide, plus précis et moins onéreux que la méthode en usage. Une norme de classement sur épreuve couleur a été mise au point pour certaines cultures spéciales, notamment les lentilles, qui changent de couleur au cours de l'entreposage. On pourra ainsi appliquer des normes de classement uniformes tout au long de la campagne. Dans le cadre de l'enquête annuelle sur la récolte, qui permet chaque automne d'obtenir des dizaines de milliers d'échantillons de grains, on a instauré un numéro 1-888

pour mieux répondre aux besoins des producteurs et leur donner accès aux résultats d'analyse et à la catégorie de leurs grains. Le LRG a répondu à 210 demandes de renseignements touchant la salubrité des envois de grains par navire et, dans la plupart des cas, délivré une « lettre d'assurance » spéciale attestant que le produit est, en pratique, exempt de toute une gamme de substances toxiques ou de contaminants indésirables, le tout à la satisfaction de toutes les parties.

Voici d'autres faits saillants des activités de la CCG au cours de l'exercice 1995-1996 :

- Grâce à une entente visant l'inspection et la pesée de grains américains expédiés par des silos de transbordement agréés des ports du Saint-Laurent, la CCG a élargi la gamme de ses services, maintenu son effectif et produit des recettes supplémentaires.
- La CCG a passé un nouveau contrat avec l'Association des importateurs de grains du Japon en vue de lui offrir un service de certification à l'égard des résidus de pesticides. Les recettes ainsi obtenues ont permis de financer la mise en place d'un laboratoire de certification qui peut maintenant dispenser à ses clients tout un éventail de nouveaux tests.
- Une équipe d'amélioration des procédés de la CCG a simplifié le processus de récupération des échantillons, épargnant quelque 180 000 \$ à l'industrie et à la Commission, et méritant un prix d'excellence du Conseil du Trésor.
- De nouveaux centres de services ont ouvert leurs portes à Edmonton et à Melville; ils facilitent l'accès des producteurs et des entreprises des Prairies à toute une gamme de services.
- La modification de la *Loi sur les grains du Canada* a amélioré l'efficacité de la CCG en précisant les responsabilités des détenteurs de permis et des producteurs et en déréglementant les tarifs des silos-élévateurs.
- De nouvelles recherches d'initiative privée portant sur la technologie de la pâte congelée, l'évaluation des céréales fourragères, la fabrication des pâtes alimentaires et la quantification de l'incidence du milieu sur la qualité des oléagineux ont fourni à l'industrie de précieux renseignements qui l'aideront dans sa mise en marché des grains canadiens.
- Le LRG cherche à obtenir l'accréditation ISO afin d'accroître la crédibilité de son travail.

En 1996, la Commission a agréé 1 412 silos-élévateurs et négociants en grains conformément aux exigences de la *Loi sur les grains du Canada*. En 1995-1996, le nombre de permis de silos terminus et de silos primaires a diminué de 83 par suite de la rationalisation du réseau de silos-élévateurs, de l'abandon d'embranchements, de la fermeture de silos et de fusions au sein de l'industrie. La CCG n'a pas eu à réaliser de garanties à l'égard de faillites en 1995-1996 (les détenteurs de permis doivent fournir en temps opportun une garantie financière suffisante pour couvrir leurs responsabilités à l'égard des paiements aux producteurs).

Un tribunal d'appel composé de personnel de la CCG et de représentants de l'industrie examine les plaintes des personnes qui contestent les catégories attribuées par les bureaux d'inspection de la CCG ou encore les résultats des réinspections faites dans le cadre du programme officiel de réinspection de la CCG. Pas moins de 1 061 appels ont été traités en 1995-1996, et la catégorie originale a été maintenue dans 95 p. 100 des cas.

La CCG constitue une tribune pour la tenue de discussions libres et ouvertes sur les enjeux de l'industrie des grains. Quatre commissaires adjoints, en poste dans chacune des provinces des Prairies et au Québec, entretiennent des rapports directs avec les silos-élévateurs et les producteurs de grains et interviennent pour répondre aux demandes de renseignements des producteurs et traiter leurs plaintes concernant les opérations de grains. Au cours de 1995-1996, le nombre de demandes de renseignements a totalisé 1 263, et toutes ont été traitées avec succès.

ANNEXE A

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI

L'article 157 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise un ministre à discontinuer la production d'un rapport annuel distinct lorsque l'information contenue dans ce rapport est plus ou moins la même que celle donnée dans la Partie III du Budget des dépenses ou dans les Comptes publics.

Le Ministère ayant réussi à intégrer les rapports annuels prévus par la loi à la Partie III et au Rapport sur le rendement du Ministère, il satisfait maintenant aux conditions de la loi voulant que le ministre rende compte chaque année des activités menées dans le cadre des lois pertinentes.

L'information contenue dans la présente annexe concerne la charge de travail, autrement dit la quantité de travail qui a été réalisée sous le régime de diverses lois. On trouvera dans la Partie IV les résultats globaux obtenus par activité pour le secteur agricole et agroalimentaire.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS ANNUELS	PAGE
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	48
Plan d'assurance-récolte	48
Régime d'assurance-revenu brut	51
Programme fédéral de réassurance-récolte	53
Programme Compte de stabilisation du revenu net	53
Programme tripartite national de stabilisation	56
<i>Loi sur l'Office des produits agricoles</i>	58
<i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	60
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	61
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	62
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i>	63
Administration du rétablissement agricole des Prairies	
Commission canadienne des grains (voir page 41)	
Conseil national des produits agricoles (voir page 34)	

RAPPORT DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

Le 1^{er} avril 1991, la nouvelle *Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA)* est entrée en vigueur, remplaçant la *Loi sur l'assurance-récolte*, dont elle s'est inspirée entre autres lois. Actuellement, le Ministère applique les programmes suivants en vertu de la *LPRA* :

Assurance-récolte

Voici en résumé les conditions de croissance et les rendements des cultures par province en 1995-1996. Il n'y a pas de changements par rapport au Budget des dépenses principal de 1996-1997.

- En Colombie-Britannique, les conditions ont été généralement clémentes. La production de la plupart des denrées a été supérieure à la moyenne.
- En Alberta, la campagne agricole a été généralement fructueuse malgré la sécheresse qui a sévi dans certaines régions du nord-est de la province. Les tempêtes de grêle ont été responsables d'une partie importante des pertes subies.
- En Saskatchewan, les rendements ont également souffert des mauvaises conditions qui ont prévalu au printemps et à l'automne. Toutefois, la qualité a été très bonne en moyenne, et les produits se sont très bien classés. Les tempêtes de grêle ont été là aussi un facteur de perte important cette année.
- Au Manitoba, les précipitations ont été normales à inférieures à la normale sur la majeure partie du territoire. Les rendements ont été variables et la qualité a été bonne dans l'ensemble. À l'échelle provinciale, les rendements ont égalé généralement les moyennes à long terme.
- En Ontario, la sécheresse et les orages accompagnés de pluies abondantes ont causé des dégâts localisés ou parfois étendus. Les rendements ont été inférieurs à la moyenne pour les céréales de printemps, le canola, les cultures de la famille du chou et les légumes. En revanche, de nombreuses autres cultures ont eu des rendements supérieurs à la moyenne.
- Le Québec a connu des transitions climatiques anormalement rapides entre les saisons. Il en a résulté une légère baisse des rendements dans l'ensemble, mais la qualité a été bonne à très bonne.
- Au Nouveau-Brunswick, les cultures ont été touchées sporadiquement par un excès d'humidité au printemps et par la sécheresse durant l'été. On a constaté, selon la région, des pertes légèrement supérieures à la moyenne pour les pommes de terre, le soja et les bleuets. Toutefois, d'autres récoltes, comme les fraises, ont rarement été aussi abondantes.
- Dans toute la Nouvelle-Écosse, le temps est demeuré relativement sec. Les rendements ont varié de bons à supérieurs à la moyenne, sauf pour les fruits de vergers, les bleuets et les haricots.
- Comme pour le reste des Maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard a été touchée par la sécheresse, bien que dans une moindre mesure. Le soja a donné un rendement légèrement inférieur à la moyenne alors que, pour toutes les autres cultures, la qualité et les rendements ont au moins été moyens.

- Dans l'ensemble, Terre-Neuve a connu une bonne saison. La seule culture dont les rendements ont laissé à désirer a été la carotte, surtout à cause d'une faible germination.

Tableau 6 : Détails sur le fonctionnement du Programme d'assurance-récolte, par campagne agricole

	N ^{bre} de producteurs	Superficie assurée (acres)	Protection (000 \$)	Primes (000 \$)	Indemnités (000 \$)	Ratio annuel sinistres-primes	Ratio indemnités cumulatives-recettes cumulatives
Terre-Neuve							
1992-1993	53	531	460	45	117	2,60	1,41
1993-1994	42	472	443	60	80	1,32	1,40
1994-1995	36	432	419	57	29	0,50	1,29
1995-1996	35	347	303	38	33	0,87	1,27
Île-du-Prince-Édouard							
1992-1993	584	105 530	32 734	3 184	2 722	0,86	0,95
1993-1994	647	113 804	33 076	3 092	2 483	0,80	0,94
1994-1995	562	109 509	31 626	3 143	2 099	0,67	0,92
1995-1996	547	108 646	32 946	2 807	1 598	0,57	0,90
Nouvelle-Écosse							
1992-1993	527	30 225	12 344	642	199	0,31	0,68
1993-1994	571	28 132	11 572	625	933	1,49	0,71
1994-1995	562	28 969	10 881	585	489	0,83	0,76
1995-1996	540	29 233	11 749	548	321	0,58	0,71
Nouveau-Brunswick							
1992-1993	337	63 783	34 862	4 066	11 649	2,86	1,57
1993-1994	580	69 026	38 304	6 711	5 060	0,75	1,41
1994-1995	400	66 343	38 028	6 428	6 929	1,08	1,36
1995-1996	450	71 099	40 065	7 254	6 989	0,96	1,30
Québec							
1992-1993	20 069	2 206 370	550 454	41 142	66 564	1,62	0,99
1993-1994	19 251	2 219 978	491 552	40 261	35 127	0,87	0,97
1994-1995	17 552	2 036 141	440 145	36 979	41 985	1,14	0,98
1995-1996	11 706	1 899 937	426 848	34 880	19 716	0,57	0,95
Ontario							
1992-1993	27 000	3 605 496	862 826	68 465	165 815	2,42	0,95
1993-1994	24 058	3 483 725	1 000 459	86 683	58 096	0,67	0,91
1994-1995	22 444	3 327 345	870 042	72 836	26 865	0,37	0,86
1995-1996	18 292	3 109 342	930 917	70 705	19 023	0,27	0,82
Manitoba							
1992-1993	13 928	5 884 762	455 103	53 725	40 852	0,76	1,02
1993-1994	12 385	5 839 680	466 606	50 854	104 896	2,06	1,08
1994-1995	12 100	6 313 996	519 017	55 752	38 964	0,70	1,05
1995-1996	10 515	5 825 514	492 138	54 654	21 687	0,40	0,97
Saskatchewan							
1992-1993	47 081	24 529 771	1 680 204	218 737	329 012	1,50	1,23
1993-1994	42 146	19 912 470	1 299 958	196 734	174 749	0,89	1,21
1994-1995	43 096	18 401 988	1 222 910	174 397	119 257	0,68	1,18
1995-1996	41 490	19 320 193	1 319 866	180 354	148 965	0,83	1,15
Alberta							
1992-1993	29 700	17 424 436	829 381	97 947	162 485	1,66	1,02
1993-1994	28 096	14 658 170	883 798	109 379	68 699	0,63	0,99
1994-1995	23 882	10 515 473	645 294	89 216	23 358	0,26	0,96
1995-1996	23 000	9 394 680	691 822	121 155	54 961	0,45	0,93
Colombie-Britannique							
1992-1993	2 200	205 290	76 084	9 349	4 585	0,49	1,13
1993-1994	2 200	182 715	75 738	10 193	13 441	1,32	1,15
1994-1995	2 000	116 593	66 045	9 258	5 388	0,58	1,07
1995-1996	2 000	104 461	75 585	7 805	1 760	0,23	1,03
Canada							
1992-1993	141 479	54 056 194	4 534 452	497 302	784 000	1,58	1,10
1993-1994	129 976	46 508 172	4 301 506	504 592	463 564	0,92	1,08
1994-1995	122 634	40 916 789	3 844 407	448 651	265 363	0,59	1,05
1995-1996	108 575	39 863 450	4 022 237	480 200	275 052	0,57	1,01

Régime d'assurance-revenu brut

Tableau 7 : Régime d'assurance-revenu brut - Excédent (Déficit) estimatif du compte, par campagne agricole (en millions de dollars)

	Primes totales	Intérêts	Indemnités totales	Excédent (Déficit)	Excédent (Déficit) accumulé
Île-du-Prince-Édouard					
1992-1993	4,34	0,03	(2,93)	1,44	(3,17)
1993-1994	4,69	0,03	(5,22)	(0,50)	(3,67)
1994-1995	4,54	(0,03)	(0,23)	4,28	0,61
1995-1996	4,01	-	(1,32)	2,69	3,30
Nouvelle-Écosse					
1992-1993	0,99	(0,03)	(0,70)	0,26	(0,09)
1993-1994	0,82	0,01	(1,01)	(0,18)	(0,27)
1994-1995	0,86	0,01	(0,77)	0,10	(0,17)
1995-1996	0,85	0,01	(0,04)	0,82	0,65
Nouveau-Brunswick					
1992-1993	1,42	(0,04)	(1,40)	(0,02)	(0,83)
1993-1994	1,36	0,02	(2,06)	(0,68)	(1,51)
1994-1995	1,73	(0,04)	(2,21)	(0,52)	(2,03)
1995-1996	2,00	(0,01)	(0,92)	1,07	(0,96)
Québec					
1992-1993	115,50	3,13	(176,66)	(58,03)	(83,99)
1993-1994	111,44	4,31	(124,00)	(8,25)	(92,24)
1994-1995	101,87	3,30	(67,74)	37,43	(54,81)
1995-1996	96,14	(0,38)	(15,38)	80,38	25,57
Ontario					
1992-1993	199,80	(0,13)	(206,47)	(6,80)	(97,05)
1993-1994	163,00	0,11	(20,41)	142,70	45,65
1994-1995	147,72	7,69	(28,60)	126,81	172,46
1995-1996	55,95	8,00	-	63,95	236,41
Manitoba					
1992-1993	199,31	0,65	(184,10)	15,86	(67,05)
1993-1994	150,64	(2,72)	(233,99)	(86,07)	(153,12)
1994-1995	159,04	(2,79)	(46,64)	109,61	(43,51)
1995-1996	118,18	(1,14)	(9,90)	107,14	63,63
Saskatchewan					
1992-1993	526,11	8,31	(394,28)	140,14	36,50
1993-1994	375,88	8,28	(7,44)	376,72	413,22
1994-1995	336,42	19,35	-	355,77	768,99
1995-1996	-	17,80	-	17,80	786,79
Alberta					
1992-1993	349,97	5,29	(496,00)	(140,74)	(251,98)
1993-1994	333,33	(1,16)	(217,79)	114,38	(137,60)
1994-1995	226,69	(1,20)	(44,03)	181,46	43,86
1995-1996	9,70	4,46	(1,27)	12,89	56,75
Colombie-Britannique					
1992-1993	6,50	0,08	(8,58)	(2,00)	(3,22)
1993-1994	6,95	(0,02)	(3,00)	3,93	0,71
1994-1995	4,19	0,13	(0,35)	3,97	4,68
1995-1996	0,63	0,26	(0,20)	0,69	5,37
Canada					
1992-1993	1,403,94	17,29	(1,471,12)	(49,89)	(470,88)
1993-1994	1,148,11	8,86	(614,92)	542,05	71,17
1994-1995	983,06	26,42	(190,57)	818,91	890,08
1995-1996	287,46	29,05	(29,03)	287,43	1 177,51

Nota : Le total estimatif des primes et des indemnités comprend les montants suivants qui ne sont pas admissibles aux termes de la législation fédérale : Saskatchewan, pour 1993-1994, 27 millions de dollars de primes et 20 millions d'indemnités; Alberta, pour 1993-1994, 24 millions de dollars de primes et 35 millions d'indemnités.

Tableau 8 : Détails sur le fonctionnement du Régime d'assurance-revenu brut (RARB), par campagne agricole

	N ^{bre} de producteurs	Superficie assurée (acres)	Revenu d'objectif (000 \$)	Primes (000 \$)	Indemnités (000 \$)	Ratio sinistres-primes	
						Annuel	Cumulatif
Île-du-Prince-Édouard							
1992-1993	378	81 503	17 118	4 355	4 714	1,08	1,27
1993-1994	426	90 501	19 985	5 949	7 922	1,33	1,25
1994-1995	405	86 640	16 294	4 619	3 836	0,83	1,14
1995-1996	383	84 608	15 760	4 011	1 328	0,33	1,03
Nouvelle-Écosse							
1992-1993	199	16 892	4 194	985	697	0,71	1,07
1993-1994	221	15 580	3 743	820	1 010	1,23	1,14
1994-1995	213	15 292	3 594	864	775	0,90	1,08
1995-1996	201	15 038	3 631	852	149	0,18	0,90
Nouveau-Brunswick							
1992-1993	332	36 083	6 486	1 421	1 403	0,99	1,30
1993-1994	394	36 884	6 186	1 363	2 079	1,53	1,42
1994-1995	394	37 030	6 362	1 727	2 210	1,28	1,38
1995-1996	371	41 656	7 215	2 002	920	0,46	1,12
Québec							
1992-1993	10 404	1 382 973	479 085	115 481	170 646	1,48	1,37
1993-1994	11 352	1 415 517	490 566	111 152	112 246	1,01	1,28
1994-1995	10 843	1 426 593	471 480	99 601	65 075	0,65	1,13
1995-1996	10 683	1 453 451	493 668	96 135	15 370	0,16	0,94
Ontario							
1992-1993	25 898	4 563 340	1 111 389	199 798	206 468	1,03	1,28
1993-1994	27 502	4 445 874	1 056 594	162 996	20 414	0,13	0,92
1994-1995	26 274	4 386 544	1 013 070	147 723	28 589	0,19	0,76
1995-1996	22 746	4 316 250	1 017 287	55 960	-	-	0,70
Manitoba							
1992-1993	12 643	7 670 585	1 035 095	199 309	184 100	0,92	1,20
1993-1994	11 929	7 661 480	958 159	150 636	233 998	1,55	1,27
1994-1995	11 615	7 613 086	932 351	159 043	51 430	0,32	1,06
1995-1996	10 987	9 020 872	1 070 257	138 361	8 129	0,06	0,92
Saskatchewan							
1992-1993	43 815	24 978 804	2 886 209	526 107	394 279	0,75	0,98
1993-1994	42 648	23 374 971	2 411 876	375 882	7 443	0,02	0,75
1994-1995	40 623	23 468 054	2 310 463	343 897	-	-	0,62
1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
Alberta							
1992-1993	22 453	12 889 980	1 660 786	349 970	496 000	1,42	1,38
1993-1994	21 948	12 508 738	1 510 639	333 329	217 789	0,65	1,13
1994-1995	20 887	11 626 867	1 208 698	226 692	44 034	0,19	0,96
1995-1996	1 139	649 671	59 169	9 711	1 263	0,13	0,96
Colombie-Britannique							
1992-1993	365	241 626	28 461	6 501	8 895	1,37	1,28
1993-1994	322	229 530	25 207	6 950	3 004	0,43	0,97
1994-1995	263	184 808	18 924	4 190	347	0,08	0,82
1995-1996	48	52 866	5 746	625	200	0,32	0,82
Canada							
1992-1993	116 487	51 861 786	7 228 823	1 403 927	1 467 202	1,05	1,17
1993-1994	116 742	49 779 075	6 482 955	1 149 077	605 905	0,53	0,98
1994-1995	111 517	48 844 914	5 981 236	988 356	196 295	0,20	0,83
1995-1996	46 558	15 634 412	2 672 733	307 657	27 359	0,09	0,79

Tableau 9 : Total des contributions fédérales au Programme d'assurance-récolte¹ et au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) pour l'exercice 1995-1996 prenant fin le 31 mars 1996 (en milliers de dollars)

	Contributions fédérales aux primes d'assurance-récolte	Contributions fédérales aux primes du RARB	Contributions fédérales aux frais administratifs provinciaux
Terre-Neuve	9	-	83
Île-du-Prince-Édouard	703	1 686	419
Nouvelle-Écosse	138	306	259
Nouveau-Brunswick	1 762	522	557
Québec	9 516	32 345	8 659
Ontario	18 977	35 887	6 546
Manitoba	13 613	19 056	4 874
Saskatchewan	47 688	(385)	14 474
Alberta	29 203	4 622	7 382
Colombie-Britannique	2 020	342	2 160
Total	123 629	94 381	45 413

¹ Les primes d'assurance-récolte et les frais administratifs comprennent l'indemnité versée pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine.

Tableau 10 : Caisse de réassurance-récolte par exercice (en milliers de dollars)

	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996
Nouvelle-Écosse				
Solde d'ouverture	640	673	691	710
Recettes	33	18	19	20
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	673	691	710	730
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(1 478)	(4 161)	(8 702)	(7 815)
Recettes	314	1 450	1 004	1 150
Dépenses	(2 997)	(5 991)	(117)	(1 204)
Solde de fermeture	(4 161)	(8 702)	(7 815)	(7 869)
Ontario¹				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(57 383)	(49 527)	(40 686)	(36 729)
Recettes	7 856	8 841	7 428	8 169
Dépenses	-	-	(3 471)	-
Solde de fermeture	(49 527)	(40 686)	(36 729)	(28 560)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(397 269)	(352 535)	(370 802)	(324 542)
Recettes	39 942	10 615	43 216	31 196
Dépenses	4 792	(28 882)	3 044	2 470
Solde de fermeture	(352 535)	(370 802)	(324 542)	(290 876)
Alberta				
Solde d'ouverture	12 665	11 498	12 425	25 412
Recettes	17 162	14 407	13 000	16 175
Dépenses	(18 329)	(13 480)	(13)	-
Solde de fermeture	11 498	12 425	25 412	41 587
Canada				
Solde d'ouverture	(442 816)	(394 043)	(407 065)	(342 955)
Recettes	65 307	35 331	64 667	56 710
Dépenses	(16 534)	(48 353)	(557)	1 266
Solde de fermeture	(394 043)	(407 065)	(342 955)	(284 979)

¹ L'Ontario s'est retiré du Programme au cours de l'exercice 1968-1969.

Nota : Jusqu'en 1993-1994, les primes sont indiquées par exercice. Comme il s'agit d'un compte de caisse, il a fallu modifier les chiffres des années antérieures pour que le rapport soit établi par exercice.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte a été établi en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'accord fédéral-provincial instaurant le programme Compte de stabilisation du revenu net, pour aider les producteurs participants de denrées agricoles autorisées à stabiliser leur revenu à long terme. Ce programme permet aux participants de déposer des sommes jusqu'à un plafond prédéterminé, soit dans le Trésor, soit dans des établissements financiers participants et de recevoir une contribution de contrepartie des gouvernements fédéral et provincial. Ces fonds sont gardés aux noms des participants comme suit :

- a) Dépôts des participants avec contrepartie possible gardés dans le Trésor ou dans des institutions financières participantes. , Pour l'exercice clôturant le 31 mars 1996, les dépôts des participants se rapportaient, en majeure partie, à la campagne de stabilisation 1994. Les participants sont autorisés à faire des dépôts avec contrepartie possible en fonction des ventes nettes admissibles (VNA), qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour la campagne de stabilisation 1994, les dépôts avec contrepartie possible pouvaient atteindre 2,5 p. 100 des VNA pour la majeure partie des denrées admissibles, sauf dans les provinces suivantes où des taux bonifiés étaient disponibles pour certains produits : Colombie-Britannique (4,5 p. 100 pour les produits horticoles comestibles et 3,5 p. 100

pour tous les autres produits, sauf le blé, l'orge, le canola et les produits horticoles comestibles); Saskatchewan (4,5 p. 100 pour toutes les céréales, les oléagineux, les cultures spéciales et les haricots comestibles); Ontario (4,5 p. 100 pour les produits horticoles comestibles);

- b) Contributions de contrepartie versées par l'État dans le Trésor. , Pour la campagne de stabilisation 1994, le gouvernement fédéral a fourni des contributions de contrepartie égales à 60 p. 100 des dépôts des participants avec contrepartie possible, sauf dans les cas suivants : en Colombie-Britannique et en Ontario, elles ont égalé 56 p. 100 des dépôts avec contrepartie possible fondés sur les VNA de produits horticoles comestibles et, en Colombie-Britannique, 43 p. 100 des dépôts avec contrepartie possible fondés sur les VNA de tous les produits admissibles, sauf le blé, l'orge, l'avoine, le canola et les produits horticoles comestibles. Dans tous les cas, les provinces ont fourni la contribution de contrepartie qui restait. Le gouvernement fédéral a aussi versé l'équivalent de 1,5 p. 100 des VNA comme fonds complémentaires pour les producteurs de céréales, d'oléagineux, de cultures spéciales et de haricots comestibles de la Saskatchewan;
- c) Les dépôts des participants sans contrepartie possible gardés dans le Trésor ou dans des institutions financières participantes sont limités à un maximum annuel de 20 p. 100 des VNA (reporté jusqu'à concurrence de cinq ans);
- d) Des intérêts sont payés par le gouvernement fédéral sur les fonds gardés dans le Trésor, à des taux et selon des modalités déterminés par le ministre des Finances;
- e) Des intérêts sont payés par l'institution financière participante sur les fonds gardés pour le participant à des taux fixés par négociation entre elle et lui;
- f) Un boni d'intérêt de 3 p. 100 par année, dont le fédéral et les gouvernements provinciaux partagent le paiement, est calculé sur les contributions des participants;
- g) Des retraits sont faits par les participants à partir des fonds gardés dans le Trésor ou dans les institutions financières participantes. Les participants sont autorisés à faire des retraits annuels jusqu'à concurrence du montant permis par le plus gros de deux mécanismes d'intervention (un mécanisme de stabilisation et un mécanisme de revenu minimum).

Les tableaux 11 et 12 indiquent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions de l'État et l'intérêt versé dans le Compte pour les campagnes de stabilisation 1990 à 1994. Se reporter aux définitions des comptes des états financiers ci-dessus (a à g).

Tableau 11 : Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - État de l'actif net au 31 mars 1996 (en dollars)

Actif	Au 31 mars 1994 ¹	Au 31 mars 1995 ²	Au 31 mars 1996 ³
En caisse			
Comptes des participants (a)+(c) - (g)			
Fonds 1			
Trésor	175 041 175	241 253 428	264 711 345
Institutions financières	66 635 584	145 433 587	345 998 402
	241 676 759	386 687 015	610 709 747
Fonds 2 (b) (d) (e) (f) - (g)	201 993 377	313 525 680	529 488 626
	443 670 36	700 212 695	1 140 198 373
Avances des provinces (b)	9 348 416	8 104 867	31 921 414
	453 018 552	708 317 562	1 172 119 787
Comptes débiteurs			
Institutions financières - intérêt courus	500 000	1 623 500	2 935 200
État fédéral			
Contributions sur les dépôts non traités des participants en fin d'exercice et intérêts supplémentaires courus	2 719 918	6 480 420	53 276 229
	3 219 918	8 103 920	56 211 429
Total de l'actif	456 238 470	716 421 482	1 228 331 216
Passif			
Retraits des participants exigibles	6 121 620	21 291 160	17 374 950
Contributions provinciales différées			
Avances des provinces	9 348 416	8 104 867	31 921 414
Moins contributions sur les dépôts non traités des participants en fin d'exercice et intérêts supplémentaires courus	2 205 278	5 973 680	25 942 604
	7 143 138	2 131 187	5 978 810
Total du passif	13 264 758	23 422 347	23 353 760
Actif net des participants au Programme	442 973 712	692 999 135	1 204 977 456

¹ Le Bureau du vérificateur général procède actuellement à la vérification pour les années de stabilisation 1990-1992.

² Par états financiers non vérifiés du CSRN.

³ Par états financiers non vérifiés du CSRN - sujets à changer tant que ne sera pas terminé le traitement de la campagne de stabilisation 1994.

Tableau 12 : Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - État des variations de l'actif net des participants (en dollars)

	Campagne(s) de stabilisation ⁴		
	1990 à 1992 ¹	1993 ²	1994 ³
Dépôts des participants			
Avec contrepartie possible (a)	438 462 312.	139 260 994	253 725 418
Sans contrepartie possible (c)	87 424 494	30 246 250	27 835 722
Montants déposés d'avance (a)	-	834 810	1 218 924
Parts des frais administratifs	6 564 074	551 142	229 887
	532 450 880	170 893 196	283 009 951
Contributions de contrepartie versées par l'État (b)			
Fédérales	219 231 374	69 837 148	150 888 382
Provinciales	195 638 339	69 914 766	102 952 483
	414 869 713	139 751 914	253 840 865
Autres mesures d'aide de l'État (b)			
Fédérales			
Contribution pour la province	119 994 304	180 750	-
Contribution incitative	179 707 499	-	-
Prime d'adhésion précoce	35 664 990	-	-
Contributions incitatives, Saskatchewan/autres	2 500 011	-	44 250 000
Programme d'aide à l'horticulture de l'Ontario	4 071 529	-	-
	341 938 333	180 750	44 250 000
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	34 012 607	25 761 062	40 732 398
Institutions financières (e)	1 190 303	4 981 405	11 374 175
Paiement d'intérêts supplémentaires (f)			
Fédéral	7 751 247	4 138 539	6 321 475
Provincial	3 767 546	4 057 798	6 320 790
	46 721 703	38 938 804	64 748 838
Dépôts au titre des programmes transitoires du CSRN (b)	-	4 589 422	8 969
Augmentation de l'actif net	1 335 980 629	354 354 086	645 858 623
Retraits des participants (g)			
Fonds 1			
Trésor	284 250 330	32 599 974	35 110 890
Institutions financières	1 365 280	5 501 706	13 675 782
Fonds 2	589 354 979	60 979 071	79 681 262
	874 970 589	99 080 751	128 467 934
Part des frais administratifs (g)	18 036 328	5 247 912	5 412 368
Baisse de l'actif net	893 006 917	104 328 663	133 880 302
Variation de l'actif net pour la ou les campagne(s) de stabilisation	442 973 712	250 025 423	511 978 321
Actif net - Début de la (des) campagne(s) de stabilisation	-	442 973 712	692 999 135
Actif net - Fin de la (des) campagne(s) de stabilisation	442 973 712	692 999 135	1 204 977 456

¹ Le Bureau du vérificateur général procède actuellement à la vérification pour les campagnes de stabilisation allant de 1990 à 1992.² Par états financiers non vérifiés du CSRN.³ Par états financiers non vérifiés du CSRN - sujet à changer tant que ne sera pas terminé le traitement de la campagne de stabilisation 1994.⁴ La période pour laquelle les participants ont présenté une déclaration du revenu.

Programme tripartite national de stabilisation : Le Programme tripartite national de stabilisation (PTNS) est un programme de protection contre les risques du marché qui a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* (cette loi a été abrogée en avril 1991). Il tient maintenant lieu de « programme d'assurance-revenu » sous le régime de la *LPR*. Son rôle est de réduire les pertes subies par les producteurs à la suite d'un changement défavorable des prix

du marché ou des coûts de production. Entre 1986 et 1989, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu huit ententes qui ont établi les douze plans sectoriels suivants : boeuf (bovins d'abattage, bovins d'engrais, veaux de naissance), porcs, agneaux, haricots (petits haricots blancs, haricots rognons et haricots canneberges, autres haricots colorés), pommes, betteraves à sucre, oignons et miel. L'adhésion des producteurs était facultative.

Tous les plans sectoriels du PTNS ont pris fin à l'exception de celui des pommes et des betteraves sucrières. Le plan des pommes est en voie d'expirer à la fin de la campagne agricole de 1994-1995 tandis que la date d'expiration prévue pour le plan des betteraves sucrières est la fin de la campagne agricole de 1996-1997. Règle générale, si un plan a un solde excédentaire à son expiration, ce sont les producteurs, les provinces participantes et le Trésor fédéral qui se partagent l'excédent au prorata. S'il accuse un déficit, ce sont généralement les provinces participantes et le Trésor fédéral qui l'épongent à parts égales.

L'administration du PTNS relève conjointement des deux paliers de gouvernement, qui en partagent aussi les coûts. La direction de chaque plan revient à un comité national de stabilisation tripartite (CNST) qui comprend de six à neuf membres (un tiers des membres sont des fonctionnaires fédéraux, un autre tiers des fonctionnaires provinciaux et le dernier tiers des représentants des producteurs). Le CNST de chaque plan examine et établit le taux de prime au

début de chaque période de commercialisation. Chaque plan doit s'autofinancer, c'est-à-dire que, avec le temps, les primes des producteurs, les contributions publiques et les intérêts nets doivent équivaloir aux paiements globaux de stabilisation.

Tableau 13 : Soldes des comptes des plans tripartites nationaux de stabilisation (comptes actifs seulement) pour l'exercice clôturant le 31 mars 1996 (en milliers de dollars)

	Bette- raves sucrières	Pommes
Solde d'exploitation initial ¹	8 959	4 556
Plus :		
Primes des producteurs	2 231	1 297
Contributions provinciales	3 682	1 311
Contributions fédérales	2 231	873
Intérêts créditeurs	510	231
Recettes totales	8 654	3 712
Moins :		
Paiements de stabilisation	105	3 180
Intérêts débiteurs	-	(31)
Dépenses totales	105	3 149
Solde d'exploitation final	17 508	5 119

¹ Pour les pommes, le solde initial a été réduit de tributions fédérales comptabilisées à l'origine dans les payer à la fin de l'exercice) ayant été contrepassées par la

En contrepartie des primes payées par les producteurs participants, les Trésors fédéral et provincial versent chacun jusqu'à concurrence de 3 p. 100 de la valeur marchande globale moyenne des produits vendus par les producteurs pendant l'année en cours et les deux années précédant immédiatement celle-ci (dans le cas des betteraves sucrières, jusqu'à 5 p. 100 du prix de soutien). Le versement de primes en sus de ce montant est à la discrétion des producteurs.

Les producteurs touchent un paiement lorsque les prix du marché ou les coûts de production prennent une tournure défavorable. Un paiement de stabilisation est autorisé pour toute période où le prix national moyen de marché tombe sous le prix de soutien calculé. Ce paiement équivaut à la différence entre le prix de soutien et le prix de marché national moyen pour la période en cause.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES

Jusqu'à dernièrement, la *Loi sur l'office des produits agricoles (LOPA)* était appliquée par l'Office des produits agricoles, qui était composé de quatre membres nommés par le gouverneur en conseil. Le 21 décembre 1994, le gouvernement canadien a annoncé son intention de le dissoudre. Une nouvelle loi (la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*) a été introduite, qui, lorsqu'elle sera adoptée, abrogera la *LOPA*, mais continuera d'employer les pouvoirs conférés par celle-ci.

Lorsque le gouverneur en conseil les y autorise expressément, les fonctionnaires du Ministère peuvent : vendre ou livrer des produits agricoles; acheter des produits agricoles pour le compte d'un gouvernement ou d'un organisme; acheter, vendre ou importer des produits agricoles conformément à une entente liant le gouvernement du Canada; stocker, transporter ou transformer des produits agricoles ou passer des marchés pour l'entreposage, le transport ou la transformation de ces produits. Sauf si le gouverneur en conseil l'approuve, les produits agricoles ne peuvent être vendus à un prix inférieur à la somme de leur prix d'achat et des frais de manutention, de stockage et de transport.

Le tableau 14 montre l'emploi des crédits parlementaires et le tableau 15 brosse un état des opérations de l'OPA pour les exercices prenant fin le 31 mars.

Tableau 14 : Office des produits agricoles - Emploi des crédits parlementaires (en milliers de dollars)	1992-1993	1993-1994	1994-95	1995-1996
Achats, frais de transformation et d'entreposage				
Concentré de jus de pomme	-	683	-	-
Peaux de vison	-	20 559	253	-
	-	703	253	-
Frais administratifs	183	167	102	20
Règlement de créances	108	-	2 476	(2 476)
	291	870	2 831	(2 456)
Moins :				
Services fournis sans frais par les ministères	(32)	(39)	(11)	-
Dépenses de l'exercice précédent imputées sur les crédits parlementaires de l'exercice courant	-	99	1 370	-
Dépenses de l'exercice courant non imputées sur les crédits parlementaires du même exercice	(57)	(1 370)	(582)	582
Total des dépenses financées par des crédits parlementaires	202	20 099	3 608	(1 874)

Tableau 15 : Office des produits agricoles - État des opérations (en milliers de dollars)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Ventes	6 263	13 390	7 880	-
Coûts des ventes	6 263	13 616	7 880	-
Pertes sur les ventes	-	(226)	-	-
Règlement des créances	(108)	-	(2 476)	2 476
Récupération des pertes sur les ventes de concentré de jus de pomme de la Nouvelle-Écosse	-	113	-	-
Intérêts créditeurs	19	-	7	39
Revenu/(Pertes) d'exploitation	(89)	(113)	(2 469)	2 515
Frais administratifs	171	167	102	20
Revenu/(Pertes) pour l'année	(260)	(280)	(2 571)	2 495

Nota : Les renseignements financiers sont extraits d'états financiers certifiés par le vérificateur général du Canada.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole (BEEA) ont été implantés dans chaque province en 1986 pour veiller à ce que les agriculteurs en difficulté financière ou risquant réellement de se faire saisir leur exploitation bénéficient d'un examen impartial, par une tierce partie, des circonstances qui leur sont propres. Dans le cadre de ce processus, les Bureaux remplissent le rôle de médiateurs entre l'agriculteur et son ou ses créanciers et amènent les deux parties à conclure une entente mutuellement satisfaisante.

La tendance à la baisse du nombre de demandes s'est poursuivie en 1995, car les difficultés financières des agriculteurs sont revenues à des niveaux plus normaux. De 1994 à 1995, le nombre de demandes présentées aux BEEA est passé de 1 308 à 1 100, soit un recul de 15,9 p. 100. Depuis le lancement du programme en août 1986, 25 700 demandes ont été adressées aux Bureaux et, sur ce nombre, 21 600 dossiers ont été menés à terme, 3 780 ont été retirés ou rejetés et 320 sont en cours de traitement. Sur l'ensemble des dossiers achevés, les parties ont conclu des ententes mutuellement satisfaisantes dans 75 p. 100 des cas (16 280) et, de ce nombre, 14 305 dossiers (87,9 p. 100) ont abouti à une entente signée. Dans le cas des autres dossiers achevés (5 320) qui n'ont pas débouché sur une entente, les producteurs bénéficient encore d'un service de médiation et d'examen détaillé de leurs finances, et grâce au processus suivi, ils sont plus en mesure de gérer globalement leur situation. Le tableau 16 donne un aperçu des activités menées dans le cadre du processus des BEEA.

Tableau 16 : Sommaire des activités menées par les Bureaux d'examen de l'endettement agricole

Demandes par année civile		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total au Canada
Réal 1995	Nouvelles demandes	14	11	28	16	111	281	51	455	131	2	1 100
	Demandes retirées/rejetées	4	-	-	3	7	165	-	37	26	1	243
	Absence d'arrangements	2	4	5	1	11	78	37	57	26	-	221
	Arrangements conclus	9	11	25	9	108	61	17	399	84	-	723
	Arrangements signés	6	1	17	8	46	29	11	387	89	-	594
Réal 1994	Nouvelles demandes	18	27	24	13	143	291	71	566	140	15	1 308
	Demandes retirées/rejetées	7	3	5	2	8	152	3	49	18	8	255
	Absence d'arrangements	3	7	4	2	17	68	46	136	32	4	319
	Arrangements conclus	6	20	15	12	120	63	32	509	94	6	877
	Arrangements signés	8	2	13	9	31	76	30	546	92	5	812
Réal 1993	Nouvelles demandes	6	44	21	41	212	220	105	1 063	174	30	1 916
	Demandes retirées/rejetées	-	3	1	2	8	82	11	161	24	5	297
	Absence d'arrangements	-	18	2	5	27	43	38	334	60	7	534
	Arrangements conclus	6	25	21	53	206	108	84	1 046	102	25	1 676
	Arrangements signés	6	11	13	22	79	53	57	1 050	171	28	1 490
Réal 1992	Nouvelles demandes	10	40	30	58	254	305	209	1 609	299	46	2 860
	Demandes retirées/rejetées	3	1	1	1	8	112	23	193	52	13	407
	Absence d'arrangements	1	9	3	8	35	87	50	542	77	18	830
	Arrangements conclus	5	25	20	40	231	160	167	1 232	192	27	2 099
	Arrangements signés	2	16	13	18	110	130	162	1 235	182	46	1 914

Nota : Il se peut que des demandes reçues une année donnée ne soient pas traitées ou ne débouchent pas sur un arrangement avant l'année suivante.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS AGRICOLES

La LVCPA encourage les producteurs à vendre ou à transformer leurs produits sous un régime coopératif en garantissant les prix. Au cours de 1995-1996, huit (8) ententes ont été conclues dans le cadre de la LVCPA avec des organismes représentant 21 900 producteurs. Les garanties prévues par ces dernières totalisaient 271 millions de dollars. Jusqu'ici, aucun paiement n'a été fait en vertu des dispositions de la LVCPA pour la campagne de 1995-1996. Toutefois, ce ne sont pas tous les produits qui ont été vendus à partir de ces « pools ».

La Commercial Pheasant Producers Cooperative Ltd. a déposé une réclamation pour la campagne de 1992-1993. On prévoit le versement de 15 524 \$. De plus, en 1993, le syndicat de l'Eastern Ontario Vegetable Growers Co-operative Inc. en a fait une également pour des pertes subies au cours de la campagne de 1991-1992, réclamation qui est actuellement à l'étude. Pour la campagne de 1996-1997, les garanties accordées en vertu de la LVCPA totaliseraient 200 millions de dollars.

Tableau 17 : Sommaire rétrospectif des ententes conclues en vertu de la LVCPA

Campagne	Nombre d'ententes	Nombre de producteurs	Garantie totale (milliers de dollars)	Paiements de sommes dues (milliers de dollars)	
1987-1988	36	30 676	244 038	1 048	(a)
1988-1989	33	29 650	267 133	594	(b)
1989-1990	30	43 644	402 085	5 549	(c)
1990-1991	26	37 721	350 641	57 980	(d)
1991-1992	22	36 183	199 612	4 684	(e)
1992-1993	19	24 504	228 351		
1993-1994	14	23 865	130 476		
1994-1995	9	21 177	270 060		
1995-1996	8	21 900	271 614		
Total			2 364 010	69 854	

Paiements des sommes dues

- a. Office de commercialisation des producteurs de haricots de l'Ontario (1987)
- b. Norfolk Fruit Growers' Association (1988)
- c. B.C. Tree Fruits Ltd. (1989) - 176 \$
Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1989) - 5 372 \$
- d. Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario (1990) - 48 082 \$
Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1990) - 9 898 \$
- e. Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1991)

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LPAACFC) - 1995-1996

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) aide les producteurs et les coopératives qui leur appartiennent à avoir accès à du crédit à moyen terme, selon des modalités raisonnables, pour accroître l'actif agricole, renforcer la production et améliorer leur stabilité financière. La LPAACFC habilite le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à garantir des emprunts à des établissements de prêt. Ces emprunts équivalent à un maximum de 80 p. 100 du plus petit montant des deux suivants : la valeur estimative en cours ou le prix d'achat. Agriculteurs et coopératives appartenant à des agriculteurs présentent leurs demandes directement par l'intermédiaire d'une institution prêteuse.

Le tableau 18 présente des statistiques sur le fonctionnement de ce programme depuis 1992-1993. Cette loi a fourni pour plus de 1,6 milliard de dollars de garanties d'emprunt au secteur agricole au cours des cinq dernières années. Les recettes ont dépassé les paiements d'environ 6,5 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Le programme découlant de la loi a constitué un faible risque pour les contribuables canadiens, les pertes nettes étant d'environ 1 p. 100.

En 1995-1996, plus de 14 000 prêts ont été consentis par des institutions financières canadiennes pour un total d'environ 372 millions de dollars. Le nombre de nouveaux emprunts enregistrés a diminué en 1995-1996 d'environ 28 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les réclamations ont fléchi de 87 p. 100 durant la même période. Ces tendances plafonneront en 1996-1997, prévoit-on.

Tableau 18 : Statistiques générales - LPAACFC	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
N ^{bre} de nouveaux prêts enregistrés	9 297	15 902	19 702	14 086
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (milliers de dollars)	196 503	423 267	551 500	371 922
Créances payées (milliers de dollars)	2 190	975	822	1 537
Frais d'enregistrement des prêts (milliers de dollars)	982	2 119	2 758	1 860
Recouvrement de créances payées (milliers de dollars)	2 334	1 715	1 555	1 149
Recettes (Pertes) (milliers de dollars)	1 126	2 859	3 491	1 471

Nota : Les créances payées au cours d'un exercice ne se rapportent pas nécessairement aux prêts consentis pendant le même exercice et comprennent les sommes payées au titre des garanties d'emprunts prévues par la LPAA.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

L'objet de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* est de conférer aux sélectionneurs de nouvelles variétés végétales des droits exclusifs sur la multiplication et la vente de matériel reproducteur pour une période maximale de 18 ans. L'application de la Loi se fait espèce par espèce, par voie de règlement. Le 4 mars 1991, le Canada a adhéré à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Ainsi, nos variétés sont protégées à l'extérieur du pays et le Canada a accès aux variétés étrangères protégées.

En 1995, 265 demandes de protection ont été présentées; 83 certificats d'obtention ont été accordés et 120 attestations de droits ont été renouvelées. Les recettes tirées de ces services ont totalisé 278 100 \$ en 1995.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

Plan vert : Les ententes fédérales-provinciales sur un environnement durable en agriculture, découlant du Plan vert d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui ont été signées avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, favoriseront la coopération pour la mise au point et l'adoption de pratiques de production écologiques à l'intention du secteur agroalimentaire des Prairies. La prestation des divers volets du Programme est confiée à des organismes agricoles locaux et provinciaux et est aussi assurée par des partenariats que nouent les gouvernements et le secteur agricole. Les postulants présentent des propositions à des comités dirigés par le secteur, qui, après en avoir évalué l'admissibilité à une aide financière, les rejettent ou les approuvent.

Le Programme d'application du Plan vert à la ferme représente plus de 20 p. 100 du financement de ce plan. Cette composante reconnaît la nécessité de modifier les pratiques de gestion dans le secteur de la production primaire afin de trouver des solutions à toute une gamme de problèmes environnementaux. Ce programme vise à accélérer l'adoption, au niveau de la ferme, de pratiques agricoles garantissant un environnement durable. Le tableau suivant décrit les activités menées, par province, en 1995-1996, dans le cadre du Programme d'application du Plan vert à la ferme.

Tableau 19 : Activités menées en 1995-1996 dans le cadre du Programme d'application du Plan vert à la ferme

Indicateurs	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Total
Nombre de personnes participant à des visites, à des ateliers et à des manifestations publiques ou assistant à des exposés donnés à l'école	10 575	30 150	9 100	49 825
Nombre d'acres traités par des mesures de conservation ¹	65 200	85 100	114 500	264 800
Nombre de personnes recevant des bulletins/publications	13 136	55 515	2 150	70 801
Nombre de visites d'ateliers de manifestations publiques et d'exposés donnés à l'école	1 003	683	764	2 450
Nombre de milles de plantations brise-vent aménagés/maintenus/rénovés.	459	287	706	1 452

¹ Comprend la démonstration d'équipement, les systèmes d'élimination des résidus, l'aménagement de voies d'eau enherbées et l'établissement de plantes fourragères.

Pâturages collectifs : Le programme relatif aux pâturages collectifs fournit des services d'accouplement et assure la mise à l'herbe estivale d'environ 210 000 bêtes, surtout des bovins.

Environ 76 p. 100 des coûts totaux et 83 p. 100 des coûts directs sont recouverts. Le tableau suivant présente des statistiques sur l'exploitation de pâturages collectifs. Comme les services offerts sont fonction des conditions climatiques, les chiffres accusent certaines fluctuations. L'impact se fait sentir surtout sur les recettes perçues, qui dépendent énormément du nombre de jours de pâturage possibles.

Tableau 20 : Pâturages collectifs

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bovins adultes	115 732	117 753	119 990	123 768
Veaux	88 905	91 989	93 715	96 934
Chevaux adultes et poulains	3 631	4 097	4 675	4 287
Taureaux :				
appartenant à l'ARAP	2 577	2 609	2 626	2 637
loués par l'ARAP	880	936	904	923
Usagers	3 659	3 661	3 737	3 731
Nombre moyen de jours de pâturage	142	146	138	138
Recettes en droits de pâturage (milliers de dollars)	5 621	6 033	6 302	6 659
Autres recettes	4 671	5 125	5 337	6 385

Programme de développement fondé sur les ressources hydriques : Le PDRH fournit de l'aide technique et des fonds fédéraux pour la planification et l'établissement de sources d'approvisionnement en eau à l'intention des particuliers qui vivent à la campagne, de groupements et de petites collectivités dans les Prairies. Le tableau suivant montre une tendance graduelle à délaisser des projets individuels pour se tourner vers des projets collectifs qui sont vus comme des solutions à long terme aux problèmes régionaux d'approvisionnement en eau.

Tableau 21 : Fonds fédéraux consacrés au Programme de développement fondé sur les ressources hydriques (en milliers de dollars)

Exercice	ARAP		Alberta		Saskatchewan			Manitoba			Total
	Total	Individ.	G et C	Total	Individ.	G et C	Total	Individ.	G et C		
1980-1981	4 399	1 985	-	1 985	1 720	85	1 805	594	15	609	
1981-1982	5 725	2 393	3	2 396	2 531	65	2 595	669	65	734	
1982-1983	5 224	2 282	7	2 289	1 827	108	1 936	607	392	999	
1983-1984	5 138	2 347	31	2 378	1 625	129	1 754	632	374	1 006	
1984-1985	6 185	2 528	189	2 717	2 017	203	2 220	712	535	1 247	
1985-1986	6 150	3 557	221	3 778	1 472	190	1 662	415	295	710	
1986-1987	9 772	4 552	1 986	6 538	1 631	386	2 017	430	787	1 217	
1987-1988	7 339	2 329	1 688	4 016	2 157	313	2 470	579	273	852	
1988-1989	23 959	10 666	2 711	13 377	6 834	706	7 540	1 346	1 696	3 042	
1989-1990	16 641	6 511	1 716	8 226	5 068	1 087	6 155	968	1 293	2 260	
1990-1991	7 144	2 476	1 035	3 511	1 398	472	1 870	757	1 007	1 764	
1991-1992	7 777	2 389	1 631	4 020	983	942	1 925	540	1 293	1 832	
1992-1993	8 884	4 133	813	4 946	1 238	712	1 951	514	1 473	1 987	
1993-1994	7 269	2 187	537	2 725	879	1 945	2 824	490	1 230	1 720	
1994-1995	5 187	1 401	495	1 897	784	1 398	2 181	501	608	1 109	
1995-1996	5 277	664	917	1 581	268	1 332	2 100	330	1 216	1 546	
Moyenne	8 252	3 275	874	4 149	2 058	630	2 688	630	785	1 415	

Nota :

- ⊘ Individ. : approvisionnement en eau à l'intention des particuliers vivant à la campagne.
- ⊘ G et C : approvisionnement en eau des groupes et des petites collectivités.
- ⊘ À cause de la sécheresse de 1988, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont suppléé aux contributions de l'ARAP. De plus, le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'ARAP, a offert pendant un an un programme visant à aider les producteurs à faire le transport d'eau d'urgence.
- ⊘ En 1994-1995, l'ARAP s'est réorganisée en cinq régions, soit : le nord de l'Alberta, le sud de l'Alberta, le nord de la Saskatchewan, le sud de la Saskatchewan et le Manitoba. Le budget du PDRH a été réparti également entre ces régions.
- ⊘ Les totaux peuvent ne pas s'égaliser à cause de l'arrondissement des chiffres.

Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan : Le tableau ci-contre indique le type de clients, le nombre d'utilisateurs et la superficie irriguée. Comme l'approvisionnement en eau dépend des conditions climatiques, il peut y avoir fluctuation du nombre de clients et d'acres. Y figurent également les recettes escomptées pour le recouvrement des coûts.

Tableau 22 : Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Acres non irrigués	9 251	9 251	9 251	9 251
Acres irrigués	21 489	21 181	21 181	121 181
Projets de l'ARAP				
N ^{bre} d'utilisateurs	354	348	343	343
Acres irrigués	14 722	18 214	19 946	16 893
Droits d'usage privé de l'eau				
N ^{bre} d'utilisateurs	103	102	102	102
Acres mis en valeur	10 392	10 283	10 274	10 274
Projets provinciaux				
N ^{bre} d'utilisateurs	87	87	87	87
Acres mis en valeur	9 118	9 118	9 118	9 118
Recettes (milliers de dollars)	164	178	163	177

Autres activités de l'ARAP : Voici des indicateurs fournis par le Centre d'aménagement de brise-vent et les Centres de démonstration de l'irrigation.

Tableau 23 : Indicateurs de rendement pour le Centre d'aménagement de brise-vent et les Centres de démonstration de l'irrigation

	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996
Kilomètres de nouveaux brise-vent aménagés	1 818	1 521	1 326	1 329
Nombre de personnes qui assistent à la démonstration de système d'irrigation -				
- CDIS	1 800	1 900	2 000	2 000
- CDCM	-	-	300	1 152
Acres de cultures spéciales ensemencés				
- CDIS	-	1 500	2 700	5 700
- CDCM	-	-	-	60 000

Nota :

! L'augmentation de 1991-1992 s'expliquait par les ressources additionnelles fournies dans le cadre du Programme national de conservation des sols.

! La démonstration de l'irrigation des cultures et des techniques d'irrigation modernes suscite de plus en plus d'intérêt; cette tendance devrait même s'accroître, les producteurs étant à l'affût de mesures d'adaptation. Le Centre de diversification des cultures du Manitoba (CDCM) est un centre nouvellement implanté au Manitoba.

! Le succès des centres d'irrigation est évident si l'on en juge par l'augmentation de la superficie consacrée aux cultures spéciales dans les différentes régions.

ANNEXE B

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

TABLE DES MATIÈRES

	TABLEAU	PAGE
Dépenses du Ministère par crédit	24	68
Coût net du Programme par activité	25	69
Dépenses du Ministère financées par crédits, par activité	26	70
Dépenses en capital contrôlées, par activité	27	71
Paiements de transfert par activité	28	71
Besoins en personnel par activité	29	72
Recettes non fiscales à valoir sur le crédit, par activité	30	72
Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par activité	31	73
Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par type	32	73
États financiers des fonds renouvelables	33,34	74
Lois appliquées par le ministre d'AAC	35	75
Références, portefeuille d'AAC	36	76

Tableau 24 : Dépenses du Ministère par crédit

Crédit (milliers de dollars)		Budget des dépenses principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire			
1	Dépenses de fonctionnement	569 216	618 592
5	Commission canadienne des grains - dépenses de fonctionnement	41 694	1 367
10	Dépenses en capital	103 731	81 406
15	Subventions et contributions	364 714	450 153
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - salaire et allocation d'automobile	49	49
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-revenu	4 000	3 925
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte	180 000	163 557
(L)	Garanties d'emprunts en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4 000	1 537
(L)	Garanties d'emprunts en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	1 500	370
(L)	Subventions aux organismes établis en vertu de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	200	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Régime d'assurance-revenu brut	200 000	99 866
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes à transition pour les viandes rouges	6 000	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	35 000	325
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	-	889 047
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	-	114
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net	188 000	126 018
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme complémentaire pour le secteur des cultures	-	54 500
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire	-	150
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	64 829	63 946
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	(745)
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	-	(623)
(L)	Remboursement des montants à valoir sur les recettes des années précédentes	-	4
(L)	Perception des droits des agences	-	76
(L)	Dépense des recettes provenant de l'aliénation des biens de la Couronne	-	4 694
(L)	Montants adjugés par la cour	-	3 092
Total pour le Ministère		1 762 933	2 561 420

Tableau 25 : Coût net du Programme par activité : comparaison du Budget des dépenses principal avec les dépenses réelles, 1995-1996 (en milliers de dollars)

Activités	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Recherche et développement agricoles	219 705	51 695	4 652	276 052	-	276 052	-	276 052
	236 737	36 588	2 242	275 567	-	275 567	-	275 567
Inspection et réglementation	267 618	39 635	683	307 936	-	307 936	52 817	255 119
	261 757	27 463	857	290 077	-	290 077	41 932	248 145
Programmes économiques en agriculture et politiques	62 219	1 936	236 703	300 858	578 000	878 858	-	878 858
	63 581	1 151	348 853	413 585	446 464	860 049	-	860 049
Services à l'industrie et aux marchés	41 844	414	101 221	143 479	40 700	184 179	-	184 179
	47 708	1 478	65 960	115 146	3 748	118 894	-	118 894
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales	44 495	8 764	21 447	74 706	-	74 706	9 905	64 801
	60 540	9 335	32 234	102 109	889 197	991 306	12 521	978 784
Gestion et services intégrés	56 658	1 437	8	58 103	-	58 103	-	58 103
	73 837	5 391	7	79 236	-	79 236	-	79 236
Commission canadienne des grains	44 365	1 449	7	45 821	-	45 821	-	45 821
	48 728	-	-	48 728	-	48 728	47 983	745
Totaux	736 904	105 330	364 721	1 206 000	618 700	1 825 000	62 722	1 762 000
	792 888	81 406	450 153	1 324 000	1 339 000	2 663 000	102 436	2 561 000
Autres recettes et dépenses								
Recettes à valoir sur le Trésor								(281 625)
								(602 132)
Coût des services fournis par d'autres ministères								50 860
								50 860
Coût net du Programme								1 532 168
								2 010 148

Nota : 1. Les chiffres ombrés indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1995-1996.

2. Les chiffres correspondants aux paiements législatifs ne comprennent pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ou autres articles qui sont alloués aux dépenses de fonctionnement.
3. On a confié à l'ARAP la responsabilité de l'exécution du Programme forfaitaire (1,6 milliard de dollars) des paiements de transition pour le grain de l'Ouest. Le Budget des dépenses supplémentaire fournit les ressources pour 1995-1996.
4. La Commission canadienne des grains a obtenu le pouvoir, après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1995-1996, de fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable à compter du 1^{er} avril 1995.

Tableau 26 : Dépenses du Ministère financées par crédits, par activité (milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Recherche et développement agricoles	262 386	266 994	261 770	276 052	275 567
Inspection et réglementation	287 275	289 468	293 305	255 119	248 145
Programmes économiques en agriculture et politiques	1 898 905	1 168 926	1 097 743	878 858	860 049
Services à l'industrie et aux marchés	314 425	237 267	242 157	184 179	118 894
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales ¹	106 726	100 735	65 850	64 801	978 784
Gestion et services intégrés ²	70 996	66 765	63 490	58 103	79 236
Commission canadienne des grains	52 162	51 783	52 910	45 821	745
Total	2 992 876	2 181 938	2 077 225	1 762 933	2 561 420

¹ Cette activité a hérité de la charge d'exécuter le Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (1,6 milliard de dollars sur deux exercices) après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1995-1996.

² L'augmentation des dépenses réelles survenue entre 1994-1995 et 1996-1996 s'explique en partie par une réaffectation des ressources à des projets touchant l'ensemble du Ministère, comme l'actualisation des moyens informatiques, et à de nouvelles responsabilités du Ministère dans des domaines comme la traduction et les services fournis par le Laboratoire de recherche sur les grains.

Tableau 27 : Dépenses en capital contrôlées, par activité (en milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Recherche et développement agricoles	13 606	12 741	14 404	33 345	18 282
Inspection et réglementation	11 348	16 061	41 508	30 567	13 713
Programmes économiques en agriculture et politiques	-	-	-	-	-
Services à l'industrie et aux marchés	-	-	-	-	494
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales	818	430	791	1 850	2 934
Gestion et services intégrés	-	448	-	-	-
Commission canadienne des grains	-	-	-	-	-
Total	25 772	29 680	56 703	65 762	35 423

Tableau 28 : Paiements de transfert par activité (en milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
SUBVENTIONS					
Recherche et développement agricoles	999	844	992	999	996
Inspection et réglementation	-	-	-	-	-
Programmes économiques en agriculture et politiques	354 059	4 414	1 705	1 499	103 173
Services à l'industrie et aux marchés	50 799	3 735	-	200	-
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales ¹	35	25	30	41	893 581
Gestion et services intégrés	2	2	2	3	2
Total des subventions	405 894	9 020	2 729	2 742	997 752
CONTRIBUTIONS					
Recherche et développement agricoles	2 523	2 602	3 141	3 653	1 246
Inspection et réglementation	7 502	4 023	1 094	683	857
Programmes économiques en agriculture et politiques	1 468 215	1 062 959	1 022 489	813 204	692 146
Services à l'industrie et aux marchés	213 744	189 504	181 364	141 721	69 708
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales	49 559	44 325	19 665	21 406	27 848
Gestion et services intégrés	12	12	12	12	5
Total des contributions	1 741 559	1 303 425	1 227 765	980 679	791 810
Total des transferts	2 147 453	1 312 445	1 230 494	983 421	1 789 562

¹ L'ARAP est chargée de l'exécution du Programme forfaitaire des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (1,6 milliard de dollars sur deux exercices). Si cette subvention était exclue du total, les paiements de transfert pour 1995-1996 auraient totalisé 900,5 millions de dollars, soit 27 p. 100 de moins qu'en 1994-1995.

Tableau 29 : Besoins en personnel par activité (en équivalents temps plein)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Recherche et développement agricoles	3 173	3 188	3 102	3 015	2 845
Inspection et réglementation	4 382	4 245	4 167	4 216	3 837
Programmes économiques en agriculture et politiques	884	826	708	741	578
Services à l'industrie et aux marchés	433	506	494	439	467
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales	837	833	801	805	830
Gestion et services intégrés	917	901	850	813	810 810
Commission canadienne des grains	814	738	754	740	767
Total	11 778	11 237	10 876	10 769	10 134

Tableau 30 : Recettes non fiscales à valoir sur le crédit, par activité (en milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995- 1996
Inspection et réglementation					
Services d'inspection	-	-	13 294	38 712	27 269
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - prélèvements sur les paris mutuels	14 950	13 613	14 389	14 105	14 663
Total pour l'activité	14 950	13 613	27 683	52 817	41 932
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales					
Programme des pâturages collectifs	-	-	11 639	9 905	12 521
Total pour l'activité	-	-	11 639	9 905	12 521
Commission canadienne des grains					
Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains ¹	-	-	-	-	47 983
Total pour l'activité	-	-	-	-	47 983
Total des recettes à valoir sur le crédit	14 950	13 613	39 322	62 722	102 436¹

¹ La Commission canadienne des grains a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable en 1995-1996.

TABLEAU 31 : Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par activité (en milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Recherche et développement agricoles	3 700	5 387	7 082	5 513	7 729
Inspection et réglementation	13 285	14 440	1 142	240	685
Programmes économiques en agriculture et politique ¹	145 247	141 305	104 703	20 979	364 957
Services à l'industrie et aux marchés	2 023	4 462	39 069	4 642	10 143
Rétablissement viabilité et développement des Prairies rurales	12 708	13 988	1 362	1 788	1 655
Gestion et services intégrés	233 081	212 034	202 351	199 563	212 763
Commission canadienne des grains ²	48 808	43 254	56 629	48 900	4 199
Total	458 852	434 870	412 339	281 625	602 131

¹ La portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan a été retournée au Trésor en 1995-1996.

² La Commission canadienne des grains (CCG) a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995 après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1995-1996. Par conséquent, toutes les recettes pour la CCG sont maintenant à valoir sur le crédit (voir tableau 30).

Tableau 32 : Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par type de recettes (en milliers de dollars)

Activités	Réel 1992-1993	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Rendement des investissements	336 892	226 034	214 804	202 423	215 403
Privilèges licences et permis	10 815	4 379	2 668	4 331	3 530
Produits des ventes	2 126	13 996	7 929	185	66
Produits de la vente de biens de l'État	-	4 560	4 760	3 448	4 719
Services et droits d'utilisation des services	75 540	76 201	58 196	55 597	6 383
Remboursement des dépenses des exercices précédents	4 791	37 148	43 002	687	316 640
Rajustement des CAFE de l'exercice précédent	1 144	4 800	35 475	510	29 244
Autres recettes non fiscales	27 544	67 749	45 505	14 444	26 146
Total	458 852	434 870	412 339	281 625	602 131

Tableau 33 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel (en milliers de dollars)

	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Dépenses	13 551	13 477	13 955	13 669
Recettes	13 613	14 390	14 105	14 663
Profit (ou pertes)	62	913	150	995
Modification du capital de fonctionnement	506	(185)	-	321
Besoins en capital	(97)	(35)	(150)	(286)
--Moins amortissement et autres changements	113	99	-	139
Besoins de trésorerie	584	792	-	1 176
Solde	1 357	2 149	2 149	3 325

Une « ligne de crédit » de 2 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Tableau 34 : Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Dépenses	52 100	49 107
Recettes	52 129	51 689
Profit (ou pertes)	29	2 582
Modification du capital de fonctionnement	(604)	(273)
Besoin en capital	(1 785)	(1 201)
--Moins amortissement et autres changements		
Besoins de trésorerie	(2 360)	1 108
Solde	(2 360)	1 108

Une « ligne de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Tableau 35 : Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :**

<i>Loi sur l'Office des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.R.C., 1985, ch. C-24, modifiée
<i>Loi sur la dissolution de la société Canagrex (inopérante)</i>	L.C., 1987, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la Société du crédit agricole</i>	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
<i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (2 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi sur les aliments du bétail</i>	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
<i>Loi sur les engrais</i>	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
<i>Loi sur les marchés de grain à terme</i>	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
<i>Loi sur l'inspection du foin et de la paille</i>	L.R.C., 1985, ch. H-2, modifiée
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i>	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (1 ^{er} suppl.), modifiée
<i>Loi sur l'obtention des obtentions végétales</i>	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
<i>Loi sur la protection des végétaux</i>	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
<i>Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies (inopérante)</i>	L.C., 1969-1970, ch.10
<i>Loi sur les semences</i>	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel , article 204	L.R.C., 1985, ch C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international , alinéa 10(2)e)</i>	L.R.C., 1985, ch E-22, modifiée (ministre des Affaires extérieures)
<i>Loi sur les aliments et drogues , articles 2 et 27</i>	L.R.C., 1985, ch F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.R.C., 1985, ch C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

Tableau 36 : Références, portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada Renseignements généraux 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1000</p>	<p>Activité Services à l'industrie et aux marchés Diane Vincent, sous-ministre adjointe Direction générale des services à l'industrie et aux marchés 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7563</p>	<p>Activité Gestion et services intégrés Dennis Kam, sous-ministre adjoint p.i. Direction générale des services intégrés 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6811</p>
<p>Réseau World Wide Web : http://www.agr.ca</p>		<p>Jane Roszell, directrice générale Direction générale des ressources humaines 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1197</p>
<p>Telnet : www.agr.ca (login : nom de la personne)</p>	<p>D^r C. McIsaac, président Conseil national des produits agricoles 270, rue Albert Édifice Martel, 13^e étage Ottawa (Ontario) K1P 6L4 (613) 995-6752</p>	<p>George Shaw, directeur général p.i. Direction générale des communications 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7965</p>
<p>Système d'affichage électronique (vitesse maximale du modem : 14,4 Kbps): National : 1-800-234-4410 Ottawa : (613) 759-1100</p>	<p>Activité Programmes économiques en agriculture et politiques David Oulton, sous-ministre adjoint Direction générale des politiques 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7321</p>	<p>Elaine Lawson, directrice générale Direction générale de l'examen des programmes 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6502</p>
<p>Boîte vocale ou télécopieur National: 1-800-346-2222 Ottawa: (613) 759-6650</p>	<p>Activité Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales Bernie Sonntag, directeur général Administration du rétablissement agricole des Prairies CIBC Tower , 301-1800 Hamilton Street Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6545</p>	<p>Activité Commission canadienne des grains M. E. Wakefield, commissaire en chef 303 Main Street Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735</p>
<p>Activité Recherche et développement agricoles D^r Brian Morrissey, sous-ministre adjoint Direction générale de la recherche 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7794</p>		
<p>Activité Inspection et réglementation D^r Art Olson, sous-ministre adjoint Direction générale de la production et de l'inspection des aliments 59, promenade Camelot Nepean (Ontario) K1Y 0Y9 (613) 952-8000</p>		
<p>Elizabeth Massey, directrice exécutive Agence canadienne du pari mutuel 62, chemin Auriga Nepean (Ontario) K2E 7W6 (613) 998-4922</p>		
<p>Commission canadienne du lait 1525, avenue Carling, pièce 300, Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 998-9490</p>	<p>Société du crédit agricole P.O. Box 4320 Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100</p>	<p>Commission canadienne du blé P.O. Box 816, Stn. Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5 (204) 983-0239</p>